

RÉUNION DE GOUVERNEMENT

Le gouvernement examine la réforme de l'enseignement privé

L'agrément des établissements scolaires privés sera désormais conditionné par les exigences de la carte scolaire. Ils devront, en outre, assurer un enseignement conforme aux programmes et manuels nationaux, dans le respect des constantes nationales, souligne le communiqué du premier ministre.

P3



CACOBATPH

121 millions DA d'indemnisations pour 2.500 arrêts de chantiers

P2

EDUCATION

**Appel à prendre des mesures pour
prévenir les absences injustifiées**

P2

FOOT/ LIGUE 1 MOBILIS (21E JOURNÉE)

**MCA-JSK à l'affiche, le CSC face
au piège belouizdadi**

P9

ALGÉRIE- BOSNIE-
HERZÉGOVINEDes projets industriels
et énergétiques
examinés

L'Agence algérienne de promotion de l'investissement a reçu, hier, une délégation d'hommes d'affaires de Bosnie-Herzégovine en visite de travail en Algérie, afin d'examiner les opportunités de concrétisation de projets d'investissement dans les secteurs industriels et énergétique, a indiqué un communiqué de l'Agence. À cette occasion, le directeur général de l'AAP, Omar Rekache, a affirmé la disposition de l'Agence à accompagner les investisseurs bosniens à toutes les étapes de la réalisation de leurs projets. Il a mis en avant les différents avantages et incitations fiscales et parafiscales, ainsi que les facilités liées au foncier économique prévues par le cadre juridique régissant l'investissement en Algérie. Il a également réitéré l'engagement de l'Agence à fournir toutes les facilitations et l'accompagnement nécessaires afin d'assurer la réussite des projets d'investissement, contribuant ainsi au soutien du développement économique et au renforcement des partenariats industriels internationaux, selon le communiqué.

La délégation d'hommes d'affaires comprend des représentants de la société « Energolinvest », leader dans le domaine de l'ingénierie énergétique et des industries électriques lourdes, conduite par son président-directeur général, Mirza Ustamujic, ainsi que des représentants de la société « Hifa Oil », menés par son président-directeur général, Izudin Ahmetlic. Lors de la rencontre, la société « Energolinvest » a exprimé sa volonté de concrétiser un investissement industriel en Algérie dans le domaine de la production de systèmes et d'équipements énergétiques, notamment les disjoncteurs haute tension, les transformateurs électriques et leurs composants. Elle a fait part de sa disposition à établir un partenariat avec un opérateur algérien selon les technologies les plus récentes, tout en garantissant le transfert des compétences et du savoir-faire technique liés au projet, a précisé le communiqué. Cette orientation s'inscrit dans la stratégie de l'entreprise visant à élargir sa présence internationale. Après son implantation sur plusieurs marchés européens, elle ambitionne d'accéder au marché africain via l'Algérie, en phase avec la dynamique croissante que connaît le secteur énergétique dans le pays. De son côté, la société « Hifa Oil », principal distributeur de produits pétroliers en Bosnie-Herzégovine, a indiqué que sa visite s'inscrit dans le cadre de l'exploration des opportunités d'investissement sur le marché algérien et de l'étude de la possibilité de lancer un projet répondant aux besoins de l'Algérie en matière de produits pétroliers. Elle a également annoncé la programmation d'une rencontre avec Sonatrach pour examiner les perspectives de coopération et de partenariat. Ces discussions s'inscrivent dans une orientation stratégique visant à attirer des investissements fondés sur le transfert de technologie et le renforcement de l'intégration industrielle locale, permettant ainsi le développement des chaînes de valeur dans les secteurs de l'industrie et de l'énergie, l'augmentation du taux d'intégration locale, la valorisation des capacités nationales dans le domaine de l'ingénierie et des industries électriques, ainsi que la création d'emplois qualifiés et le renforcement du positionnement de l'Algérie en tant que pôle industriel énergétique à l'échelle régionale, a conclu la même source.

R.N

CACOBATPH

121 millions DA d'indemnisations
pour 2500 arrêts de chantiers

La mission essentielle de la Caisse est d'indemniser les employés, dans les secteurs du Bâtiment et de l'Hydraulique, lors des arrêts forcés sur les chantiers pour cause climatique (intempéries, canicule, etc.). L'employeur étant dans l'obligation, durant cette période, de maintenir les salaires de ses employés à hauteur de 75%.

La Caisse nationale des congés payés et du Chômage-intempéries des secteurs du Bâtiment, des Travaux publics et de l'Hydraulique (CACOBATPH), a connu, entre 2024 et 2025, une hausse considérable des indemnités versées aux employés pour cause d'arrêt de chantiers suite aux intempéries. Un exemple concret des retombées financières des changements climatiques sur le secteur économique. Lors de son passage, hier, à l'émission L'invité du jour de la chaîne 3 de la Radio Algérienne, Mme Mounia Syham Benyoune, directrice centrale à la CACOBATPH, a indiqué que la hausse enregistrée a été de « plus de 1000 arrêts de chantiers entre janvier-février 2024 et la même période en 2025 ». Plus précisément, « du 1er janvier au 15 février 2025, il a été enregistré plus de 2 500 arrêts de chantiers, alors que sur cette même période de l'année 2024, ce chiffre a été de 1 400 », a-t-elle détaillé. En termes financiers, cela a représenté près de « 121 millions de dinars versés sur la dite période de 2025, alors que ce même chiffre avait été d'à peine 58 millions de dinars sur la même période de 2024 ». En effet, la mission essentielle de la Caisse est d'indemniser les employés, dans les secteurs du Bâtiment et de l'Hydraulique, lors des arrêts forcés sur les chantiers pour cause climatique (intempéries, canicule,



etc.). L'employeur étant dans l'obligation, durant cette période, de maintenir les salaires de ses employés à hauteur de 75%. Cela permet de sécuriser aussi bien le projet que les employés. Par ailleurs, Mme Benyoune a rappelé l'obtention, en ce mois de février, par la CACOBATPH de trois nouvelles certifications ISO pour sa conformité aux normes internationales. Il s'agit de « la 45001 pour la sécurité et la santé, la 9001 pour le management par la qualité et 14001 pour l'environnement dans le travail » a-t-elle précisé avant d'ajouter que « ceci vise à assu-

rer le meilleur service envers nos clients, employeurs et salariés ». Elle a ajouté la Caisse, qui vient de fêter son 29ème anniversaire (créée en février 1997), continue à recevoir « des audits annuels de surveillance très rigoureux ». Il faut noter que « le bâtiment représente 75% du portefeuille de la CACOBATPH, les travaux publics 4% et l'hydraulique 2% à 3% ». Disposant de la certification 45001 relative à la santé et la sécurité des travailleurs, la Caisse mène aussi des campagnes de sensibilisation en direction des employeurs pour procéder aux

déclarations des arrêts de chantiers en cas de canicule également. Evoquant justement la qualité de service, Mme Benyoune a fait savoir que la CACOBATPH accorde une attention toute particulière aux facilitations de ses services par la numérisation rappelant son portail « tasrihat-kom où les employeurs peuvent télé-déclarer leurs arrêts de chantiers et transmettre leurs dossiers et recevoir leurs indemnités 'Chômage-intempéries' ». Des actes totalement numérisés « durant l'année 2025 ».

Source : Radio algérienne

EDUCATION

Appel à prendre des mesures pour prévenir
les absences injustifiées

La Direction générale de l'enseignement au ministère de l'Éducation nationale a appelé, hier, dans un communiqué, au suivi continu de la scolarisation des élèves et à la prise des mesures nécessaires pour limiter les absences injustifiées. "Les constats sur le terrain concernant l'assiduité des élèves dans les établissements d'enseignement, notamment ceux des classes terminales dans les lycées, font état d'absences injustifiées du-

rant le deuxième trimestre, particulièrement au début du mois sacré de Ramadhan, ce qui impacte leur niveau d'acquisition scolaire et leur préparation à l'examen du baccalauréat", a précisé le communiqué. Ainsi, la Direction générale de l'enseignement a rappelé que les sujets des épreuves de l'examen du baccalauréat "porteront sur les cours dispensés en classe et prévus dans les programmes scolaires", appelant à la néces-

sité d'un suivi rigoureux des absences des élèves, ainsi que des enseignants, et à l'activation des textes juridiques et réglementaires à cet égard". Elle a également insisté sur l'importance de "dispenser les cours programmés quel que soit le nombre d'élèves présents dans le groupe, avec l'obligation de consigner ces cours dans les cahiers de textes".

R.N

INTOXICATIONS ALIMENTAIRES

Appel à l'adoption de mesures préventives

Le ministère de la Santé a appelé, dans un communiqué publié hier, les citoyens à adopter des mesures préventives afin d'éviter les intoxications alimentaires, en faisant preuve de vigilance et en respectant les règles d'hygiène et les conditions de sécurité sanitaire. « suite à l'enregistrement de plusieurs cas d'intoxication alimentaire au cours de la période récente, dont la majorité est liée à la consommation de certains aliments périssables, tels que les pâtisseries, la viande hachée, les œufs et les produits laitiers, le ministère de la Santé appelle l'ensemble des citoyennes et citoyens à « faire preuve de vigi-

lance et à respecter les règles d'hygiène et les conditions de sécurité lors de la préparation, de la conservation et de la consommation des denrées alimentaires », a précisé la même source.

Le ministère a indiqué que les intoxications alimentaires « constituent un réel danger pour la santé publique, notamment lorsqu'elles sont liées à la restauration collective lors d'événements et de rassemblements, où les risques de contamination augmentent en raison d'une mauvaise conservation ou du non-respect des règles d'hygiène ». Dans ce cadre, le ministère insiste sur la nécessité de « se conformer aux

mesures préventives consistant en le lavage des mains et des ustensiles, le lavage soigneux des aliments avant une cuisson complète, le respect de la chaîne du froid lors du stockage et du transport des denrées alimentaires et l'utilisation d'une eau propre à la cuisson », ainsi que « l'isolement des aliments cuits lors du refroidissement des autres denrées alimentaires et la vérification de leur date de péremption, tout en évitant de laisser les viandes congelées à température ambiante ». Il a également souligné « la nécessité de ne pas consommer des conserves déformées, gonflées ou dégageant une odeur inhabituelle

à l'ouverture et de placer les aliments dans des récipients fermés afin d'éviter tout contact entre les aliments crus et ceux prêts à être consommés », tout en rappelant « de ne pas laisser les aliments cuits plus de deux heures à température ambiante et de ne pas les conserver pendant de longues périodes ». Le ministère a renouvelé son appel à « faire preuve d'un esprit de responsabilité individuelle et collective », affirmant que « la prévention demeure le moyen le plus efficace pour protéger la santé publique et éviter les complications graves des intoxications alimentaires ».

R.N

RÉUNION DE GOUVERNEMENT

Le gouvernement examine la réforme de l'enseignement privé

L'agrément des établissements scolaires privés sera désormais conditionné par les exigences de la carte scolaire. Ils devront, en outre, assurer un enseignement conforme aux programmes et manuels nationaux, dans le respect des constantes nationales, souligne le communiqué du premier ministre.



Le Premier ministre, M. Sifi Ghrieb, a présidé hier mercredi une réunion du Gouvernement consacrée à plusieurs dossiers relevant des secteurs de l'éducation, de la formation professionnelle, des affaires religieuses et des infrastructures, selon un communiqué des services du Premier ministre. Au cœur des travaux figurait l'examen d'un projet de décret exécutif fixant les conditions et procédures d'agrément des établissements d'éducation et d'enseignement privés, ainsi que les modalités de leur fonctionnement et de leur contrôle. Ce texte vise à corriger les dysfonctionnements et insuffisances relevés sur le terrain. Il introduit notamment un nouveau cahier des charges précisant les obligations administratives, techniques et pédagogiques imposées aux écoles privées. L'agrément de ces établissements sera désormais conditionné par les exigences de la carte scolaire. Ils devront, en outre, assu-

rer un enseignement conforme aux programmes et manuels nationaux, dans le respect des constantes nationales, souligne le communiqué. Le Gouvernement a également entendu une communication relative aux préparatifs de la campagne du Hadj 1447 de l'hégire/2026. La présentation a porté sur les principales étapes organisationnelles déjà accomplies pour faciliter le pèlerinage des hadjis algériens. Les contrats relatifs à l'hébergement, à la restauration, au transport des pèlerins et de leurs bagages, ainsi qu'à la couverture médicale, ont été finalisés. Les autorités ont, par ailleurs, procédé à la numérisation du processus organisationnel via le Portail algérien du Hadj et mis en place le paiement électronique des frais de pèlerinage. Le Gouvernement a insisté sur la nécessité d'une coordination permanente entre les différents secteurs et organismes concernés afin d'assurer le bon déroulement de la saison et de préserver

l'image de l'Algérie.

Autre point à l'ordre du jour : l'examen de la feuille de route 2026-2028 du secteur de la formation et de l'enseignement professionnels. Cette stratégie ambitieuse de moderniser en profondeur le secteur pour en faire un véritable levier de développement économique. Elle prévoit une refonte du système pédagogique, avec pour priorités le renforcement de l'employabilité des diplômés, l'amélioration de la qualité des formations et la diversification de l'offre afin de mieux répondre aux besoins du marché du travail. Enfin, dans le cadre du suivi des grands projets structurants, le Gouvernement a fait le point sur l'état d'avancement des travaux d'extension du port d'Annaba. Ce chantier s'inscrit dans le cadre de la réalisation du méga projet de phosphate intégré, considéré comme stratégique pour le développement économique national.

R.N

DÉCHÉANCE DE NATIONALITÉ

La nouvelle loi entre en vigueur en Algérie

La déchéance de la nationalité est désormais inscrite dans le droit algérien. Adoptée par le Parlement le 22 janvier, la loi n° 26-01 du 17 février 2026, modifiant et complétant l'ordonnance n° 70-86 du 15 décembre 1970 portant Code de la nationalité algérienne, a été publiée au Journal officiel, marquant ainsi son entrée en vigueur. Très commentée, cette réforme introduit de nouvelles dispositions précisant les cas dans lesquels un citoyen peut perdre la nationalité algérienne. L'article 22 prévoit que toute personne ayant acquis la nationalité algérienne peut en être déchue dans deux situations. La première concerne toute condamnation pour crime ou délit portant atteinte aux intérêts fondamentaux de l'Algérie, à l'unité nationale ou à la sécurité de l'État. La seconde

visé les personnes condamnées, en Algérie ou à l'étranger, pour un crime passible d'une peine d'au moins cinq ans de réclusion. Toutefois, la loi encadre strictement ces mesures : les faits reprochés doivent avoir été commis dans un délai de dix ans à compter de l'acquisition de la nationalité, et la décision de déchéance ne peut intervenir que dans les cinq ans suivant les faits. Le texte introduit également un article 22 bis, qui élargit le champ d'application aux Algériens, qu'ils soient de nationalité d'origine ou acquise. Il concerne les personnes à l'encontre desquelles existent des indices graves et concordants démontrant qu'elles ont commis, à l'étranger, des actes portant gravement atteinte aux intérêts du pays, sans y mettre fin malgré une mise en demeure des autorités algériennes. Sont notam-

ment visés les actes hostiles à l'Algérie, les manifestations d'allégeance à un autre État dans l'intention de nuire, la fourniture de services ou l'acceptation d'avantages financiers d'un État étranger contre les intérêts nationaux, la collaboration avec des forces militaires ou sécuritaires étrangères, la coopération avec un État ou une entité hostile, ainsi que l'implication dans des organisations terroristes ou subversives, que ce soit par la direction, l'adhésion, le financement ou la propagande. La loi prévoit aussi que, lorsque de tels actes sont commis sur le territoire national, la déchéance peut être prononcée si l'auteur se trouve en fuite à l'étranger. Elle autorise en outre la déchéance pour tout Algérien disposant d'une autre nationalité — d'origine ou acquise — et l'ayant utilisée pour

porter atteinte aux intérêts de l'Algérie. Dans les cas les plus graves, tels que la trahison, l'espionnage, le port d'armes contre l'Algérie, l'atteinte à l'intégrité territoriale ou l'appartenance à des organisations terroristes, la déchéance peut être décidée même si la personne ne possède pas une seconde nationalité. Enfin, l'article 23 encadre la procédure : la décision ne peut être prise qu'après notification officielle et possibilité pour l'intéressé de présenter ses observations écrites dans un délai de 30 jours. Une mise en demeure préalable, d'une durée comprise entre 15 et 60 jours, est requise. Si la personne est injoignable, l'information se fait par publication dans deux journaux nationaux. La déchéance est prononcée par décret présidentiel.

Synthèse : Ab.N

SAYOUD RÉPOND AUX RÉSERVES DES PRÉSIDENTS DES GROUPES PARLEMENTAIRES

« L'action partisane est organisée, et non restreinte »

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Saïd Sayoud, a réfuté les accusations selon lesquelles le projet de loi sur les partis politiques viserait à restreindre l'activité partisane. Il a affirmé que le texte a pour objectif de l'organiser et de l'encadrer dans un cadre clair et transparent, garantissant aux formations politiques l'exercice plein et entier de leur rôle dans l'encadrement des citoyens et leur participation effective à la vie publique.

Répondant aux interventions des présidents des groupes parlementaires, seuls habilités à débattre du projet de loi organique relatif aux partis politiques, le ministre a souligné que le texte prévoit des mécanismes juridiques destinés à renforcer la place du parti politique en tant qu'acteur central de la construction démocratique, tout en consacrant les principes de transparence dans la gestion et le financement.

Selon lui, ce projet s'inscrit dans le cadre du renforcement du processus démocratique et de la promotion de la pratique politique en Algérie, en conformité avec la Constitution et les engagements de l'État en matière de pluralisme politique.

Les débats ont toutefois mis en lumière plusieurs préoccupations. Le groupe du Mouvement de la société pour la paix (MSP), par la voix de son président de groupe Aïd Boukraf, a exprimé des craintes face à ce qu'il a qualifié « d'élargissement des prérogatives de l'administration au détriment de l'indépendance des partis ». Il a estimé que certaines dispositions pourraient ouvrir la voie à des interprétations susceptibles de porter atteinte à la liberté d'activité politique, soulignant que la suspension ou la dissolution d'un parti devrait relever exclusivement de la compétence judiciaire.

De son côté, le groupe du Mouvement El Bina a plaidé pour une réduction du caractère bureaucratique des procédures de création des partis et pour davantage de garanties en faveur des jeunes et des femmes au sein des structures partisanes. Il a insisté sur la nécessité d'un texte encourageant la participation politique plutôt que la limitant.

Le groupe du Front de libération nationale (FLN) a soutenu le projet sur le principe, tout en appelant à une clarification plus précise des articles relatifs au contrôle et au financement, afin d'éviter toute interprétation restrictive. Il a également mis l'accent sur le renforcement de la démocratie interne des partis.

Quant au groupe du Rassemblement national démocratique (RND), il a jugé le texte conforme à l'esprit de la Constitution, tout en soulignant l'importance de préserver l'unité nationale et d'empêcher la création de partis fondés sur des bases religieuses, ethniques ou régionales.

En réponse aux inquiétudes liées aux prérogatives de l'administration, Saïoud a assuré que son rôle consiste à veiller au respect de la loi et à la protection de l'ordre public, sans porter atteinte à la liberté d'action des partis, garantie par la Constitution. Il a précisé que le contrôle administratif vise à prévenir toute dérive susceptible de nuire à l'unité nationale ou aux constantes du pays.

Concernant le financement des partis, le ministre a indiqué que le projet consacre le principe de transparence des ressources et des dépenses, avec des mécanismes de contrôle conformes aux normes nationales et internationales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Enfin, il a rappelé que la liberté de réunion et de manifestation pacifique est un droit constitutionnel, dont l'exercice est encadré par des textes légaux assurant l'équilibre entre la protection des libertés et la préservation de l'ordre public.

Saddik Yahiaoui

MICRO-ENTREPRISES**NESDA et ASICOM signent une convention de partenariat**

L'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (NESDA) a signé, mardi à Alger, une convention de partenariat et de coopération avec la société algéro-saoudienne d'investissement ASICOM, dans le but de renforcer les mécanismes de financement et d'investissement au profit des micro-entreprises. La convention a été signée par le directeur général de la NESDA, Bilal Achacha, et le directeur général d'ASICOM, Mohamed Salhi, et ce en marge d'une conférence organisée par l'agence sur "le partenariat autour du développement et de l'élargissement des perspectives des micro-entreprises", en présence des cadres des deux parties. Dans une déclaration à la presse, M. Achacha a souligné que cette convention s'inscrit dans "la vision de l'agence visant à faire passer les micro-entreprises de la phase de création à celle de la croissance et de l'expansion, en leur offrant des outils innovants de financement et des partenariats qualitatifs leur permettant de renforcer leur compétitivité avec une intégration efficace dans le tissu économique national". Cette convention permet aux micro-entreprises créées via le dispositif NESDA de bénéficier des financements d'ASICOM pour développer leurs activités, a-t-il précisé, ajoutant que la sélection des entreprises se fait selon la nature, les composantes, et les besoins du projet, conformément à la politique d'investissement d'ASICOM. A cette occasion, M. Achacha a appelé les fonds de financement à investir dans les micro-entreprises financées par NESDA, ce qui est à même de leur ouvrir de nouvelles perspectives de soutien à leurs projets, et de les doter d'outils de croissance et d'expansion. De son côté, M. Salhi a affirmé que la signature de cette convention "reflète l'engagement d'ASICOM à soutenir l'investissement productif et à accompagner les micro-entreprises prometteuses à travers la mise à disposition de solutions de financement et d'investissement adaptées, contribuant ainsi à la création d'une valeur ajoutée durable et au renforcement de la dynamique de l'économie nationale". Il a ajouté que cette convention offre à la société "ASICOM" l'opportunité d'exploiter les opportunités d'investissement qu'offrent les porteurs de projets qui cherchent à développer leurs activités avec un accompagnement dans leurs plans d'expansion, d'autant que les micro-entreprises constituent un levier essentiel pour la diversification économique, la création de richesse et d'emplois.

La rencontre intitulée "Partenariat autour du développement et de l'élargissement des perspectives des micro-entreprises" a constitué un espace d'échange de vues et d'expériences entre les différents acteurs en matière de soutien à l'investissement et de financement des entreprises. Les discussions ont porté notamment sur les mécanismes de partenariat et de financement, en particulier à travers les fonds d'investissement, en passant en revue les expériences réussies de micro-entreprises ayant réalisé des parcours de croissance exceptionnels. Les participants ont également débattu des voies et moyens d'accompagner les entreprises dans leur phase d'expansion et de développement.

R.E

ZONE INDUSTRIELLE D'ARZEW (ORAN)**Le projet de réalisation d'une unité de production de MTBE inspecté**

Ce projet permettra de réduire les importations de MTBE et de satisfaire les besoins actuels des raffineries en cette substance, tout en valorisant le méthanol produit par le complexe "CP1 Z", dont 75.000 tonnes par an devraient être traitées, ainsi que le butane produit par le complexe "GP2 Z", avec un volume prévisionnel de traitement de 150.000 tonnes par an.

Le Premier ministre, M. Sifi Ghrieb, a inspecté mardi, le projet de réalisation d'une unité de production de méthyl tert-butyl éther (MTBE), au niveau de la zone industrielle d'Arzew, dans la wilaya d'Oran, où il a présidé la cérémonie commémorant le double anniversaire de la création de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) et de la nationalisation des hydrocarbures, célébré le 24 février de chaque année. Lors de sa visite à la salle de contrôle principale du projet, équipée des technologies les plus modernes en matière de contrôle et de sécurité, il a souligné l'importance de ce projet, qui permettra d'améliorer la qualité de l'essence sans plomb, de réduire la facture des importations et de s'orienter vers l'exportation. Le taux d'avancement des travaux de cette unité, dont la capacité de production est estimée à 200.000 tonnes par an de méthyl tert-butyl éther, un additif essentiel dans la fabrication de l'essence sans plomb, a atteint 86 %. L'entrée en service de cette installation est prévue pour juillet de l'année en cours, selon la fiche technique du projet. Selon la même source, ce projet permettra de réduire les importations de MTBE et de satisfaire les besoins actuels des raffineries en cette substance, tout en valorisant le méthanol produit par le complexe "CP1 Z", dont 75.000 tonnes par an devraient être traitées, ainsi que le butane produit par le complexe "GP2 Z", avec un



volume prévisionnel de traitement de 150.000 tonnes par an.

Ce projet a permis la création de 3.500 emplois durant la phase de construction. A son entrée en exploitation, il devrait générer au moins 200 postes de travail.

Par ailleurs, M. Ghrieb, a procédé, dans la zone industrielle d'Arzew toujours, à la pose de la première pierre pour la réalisation d'une unité de reformage catalytique du Naphta, dans le cadre de la commémoration du double anniversaire de la création de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) et de la nationalisation des hydrocarbures, célébrée chaque 24 février. Il a reçu des explications sur le projet qui sera réalisé à la raffinerie de pétrole d'Arzew, et qui comprend une unité de

reformage catalytique (CCR) qui permettra de valoriser la Naphta produite à la raffinerie dans le but de produire du REFORMAT, qui entre dans la composition de l'essence. La quantité produite annuellement est estimée à 1,2 million de tonnes d'essence, tandis que la capacité de traitement annuelle est de 738.000 tonnes de naphta, selon la même fiche technique du projet. Ce projet vise également à renforcer la production d'essence sur le marché local, notamment dans les régions Ouest et Sud-Ouest, tout en mettant fin au transport de cette matière d'essence de la raffinerie de Skikda RA1K vers la raffinerie d'Arzew RA1Z, après satisfaction de la demande dans la région Ouest avec la nouvelle production de la raffinerie d'Arzew, ce qui

permettra d'assurer l'abondance, selon la même source. Le projet permettra la création de 3.000 postes d'emploi durant la phase de réalisation et 60 postes directs durant la phase d'exploitation. Le Premier ministre est accompagné, lors de cette visite, du ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures et des Mines, M. Mohamed Arkab, du ministre des Finances, M. Abdelkrim Bouzred, du ministre de l'Energie et des Energies renouvelables, M. Mourad Adjal, ainsi que du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, M. Abdelhak Saihi, du Président-Directeur Général du Groupe SONATRACH, Noureddine Daoudi, en plus du secrétaire général de l'UGTA, M. Amar Tadjdout.

R.E

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**La BAD et le PNUD lancent une initiative pour mobiliser 10 milliards de dollars**

Le groupe de la Banque africaine de développement (BAD) et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), viennent de lancer une initiative qui vise à mobiliser 10 milliards de dollars d'ici 2035 pour financer les projets permettant d'accélérer l'adoption responsable de l'intelligence artificielle (IA) et de soutenir la croissance économique numérique inclusive à travers le continent. Les ressources mobilisées à travers cette initiative conçue conjointement par la BAD et le PNUD et des partenaires privés, seront déployées pour créer jusqu'à 40 millions

de nouveaux emplois à travers le continent d'ici 2035, via des investissements ciblés qui construisent les fondations de l'IA et catalysent une adoption à grande échelle de l'entrepreneuriat et de l'infrastructure de données régionales aux cadres politiques et au développement des compétences, explique la BAD dans un communiqué publié sur son site web.

Cette initiative a été annoncée lors du forum de Nairobi (Kenya) sur l'IA "Nairobi AI Forum 2026", qui s'est tenu du 9 au 10 février dernier, et qui a réuni des représentants des gouvernements, des diri-

geants du secteur privé, des partenaires au développement et des innovateurs technologiques afin de tracer des voies pour une adoption de l'IA génératrice d'impact. "Le groupe de la BAD, en tant qu'institution multilatérale de développement de premier plan, tire parti de son avantage comparatif pour s'assurer que l'Afrique ne soit pas laissée pour compte à l'ère de l'IA", a indiqué le chef de la division des opérations TIC du groupe, Nicholas Williams, cité dans le communiqué. "L'initiative 10 milliards de dollars pour l'IA ouvre la voie à des partenariats élargis et à des investis-

sements soutenus qui accéléreront l'entrepreneuriat dans le domaine de l'IA, renforceront les écosystèmes de données et d'infrastructures, et soutiendront une croissance inclusive à travers le continent", ajoute le responsable.

De son côté, le représentant résident du PNUD au Kenya, Jean-Luc Stalon, a souligné le rôle central du PNUD dans la réinvention et la promotion de partenariats concrets en matière d'IA, pilotés par le secteur privé et conçus pour créer des emplois et améliorer les moyens de subsistance des communautés.

R.E



EL-AFFROUN
(BLIDA)

Une enveloppe de 200 millions DA pour la réalisation de projets de développement



La commune d'El-Affroun, à l'ouest de la wilaya de Blida, a bénéficié d'une enveloppe de 200 millions de DA destinée à la réalisation de plusieurs projets de développement, a-t-on appris mardi auprès de cette collectivité locale. Cette dotation, inscrite au titre de l'exercice 2026, est en hausse comparativement à celle de l'année 2025, qui n'avait pas dépassé 140 millions de DA, a indiqué à l'APS le président de l'Assemblée populaire communale (APC) d'El-Affroun, Rafik Dis Amer, notant qu'elle permettra la réalisation de projets dans les secteurs du sport, de l'aménagement urbain, de l'assainissement et de l'éducation.

Les opérations prévues portent notamment sur l'aménagement de deux stades de proximité au niveau des cités 250 Logements et Ouled Hamidane, ainsi que sur la réhabilitation et le re-

vêtement de plusieurs axes routiers, dont la rue de la cité 105 à Béni Mouimen, le boulevard Chahid-Moubarak-Cherif et la route reliant les 300 Logements à Sidi Nouihi. Il est également prévu l'aménagement et l'installation de l'éclairage public sur le tronçon reliant la cité Béni Djemaa à Haoouch Echouhada, sur 1,3 km.

Il s'agit aussi de la réalisation de réseaux d'assainissement au niveau des cités des 40 Logements, 112 Logements, Locaux Béni Mouimen et Ouled Hamidane, ainsi que le renouvellement de certaines parties du réseau à Sidi Nouihi, Béni Mouimen, Bouazza Djeloul et autres quartiers de la commune.

S'agissant de l'alimentation en eau potable (AEP), les opérations prévues concernent les quartiers de Bouroumi, de la Ferme Sadouk, de Béni Djemaa, de la Ferme pilote, du Douar N5 et de la cité des 25 Logements.

Le secteur de l'éducation bénéficiera, en outre, de plusieurs opérations, dont la réalisation de deux salles de classe à l'école Azzouz-Djilali, la construction et l'équipement de quatre classes à l'école Chahid-Mekarfi-Mohamed à Béni Mouimen, la réalisation d'une nouvelle cantine scolaire à l'école Chahid-Benarbia-Abdelkader, ainsi que la construction et l'équipement de six classes supplémentaires à l'école des 550 Logements-est, portant sa capacité à 12 classes avec la réalisation d'une cantine scolaire.

Le président de l'APC a souligné que ces projets contribueront à l'amélioration du cadre de vie et au renforcement des infrastructures de base, précisant que les procédures administratives et juridiques sont en cours d'achèvement en vue de leur lancement dans les meilleurs délais.

MASCARA

Perturbation dans l'AEP dans quatre communes en raison de travaux de maintenance

Quatre communes de la wilaya de Mascara connaissent, à partir d'aujourd'hui (mardi), des perturbations dans l'alimentation en eau potable (AEP), en raison de travaux de maintenance, indique un communiqué de l'unité de l'Algérienne des Eaux.

La même source précise que cette perturbation concerne les communes d'El-Ghomri, Sedjrara, Sidi-Abdelmoumen et Moctadouz, suite à des travaux engagés aujourd'hui (mardi) pour réparer une importante fuite d'eau au niveau de la conduite principale de transfert d'un diamètre de 500 mm, relevant du système Mostaganem-Arzew-Oran (MAO), alimentant le couloir de ces communes.

Le communiqué ajoute que l'alimentation en eau potable reprendra progressivement dans les communes concernées dès l'achèvement des travaux.

Les services de l'unité de l'Algérienne des Eaux ont mobilisé des camions-citernes afin d'assurer l'approvisionnement des habitants des communes concernées pendant la période de perturbation, conclut la même source.

PÔLE UNIVERSITAIRE
(BOUIRA)**Lancement du projet de réalisation de 15 laboratoires de recherche**

Le coup d'envoi des travaux de réalisation de 15 laboratoires de recherche a été donné mardi par les autorités locales de la wilaya à l'université Akli Mohand Oulhadj (UAMO) de Bouira. Lors de sa visite au pôle universitaire sis à la sortie ouest de la ville de Bouira, le wali Houria Aggoune a procédé à la pose de la première pierre du projet de réalisation de 15 laboratoires de recherche devant être réceptionnés dans un délai de 14 mois, selon les détails fournis à l'APS par le recteur de l'Université, Ali Larget.

Une enveloppe financière de l'ordre de 500 millions de dinars a été allouée à cet important projet destiné à promouvoir la recherche scientifique au sein de l'Université, a ajouté M. Larget.

Sur le site du chantier, Mme Aggoune a demandé aux responsables du secteur d'œuvrer au respect des normes de réalisation ainsi que des délais contractuels afin de livrer le projet dans 14 mois.

Au cours de sa visite, inscrite dans le cadre de la célébration du double anniversaire de la nationalisation des hydrocarbures, et de la création de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), le wali de Bouira a inspecté également le projet de réalisation en cours de 2000 nouvelles places pédagogiques, lancé en avril 2024 au pôle universitaire pour un montant de plus d'un milliard de dinars.

Sur place, Mme Aggoune s'est enquis de la cadence des travaux, qui ont atteint actuellement les 90%, et qui devraient être achevés fin mars ou début avril prochains, selon le recteur.

Les 2000 nouvelles places pédagogiques vont permettre d'alléger la surcharge des salles à l'Université Akli Mohand Oulhadj qui compte actuellement plus de 23.000 étudiants, a-t-il détaillé.

BEJAÏA

Ouverture de 15 nouvelles mosquées à l'occasion du mois de Ramadhan

Quinze nouvelles mosquées ont été ouvertes dans plusieurs communes de la wilaya de Bejaïa, à l'occasion du mois sacré de Ramadhan, a-t-on appris mardi auprès de la Direction locale des affaires religieuses et des wakfs.

Ces mosquées sont entrées en service après l'achèvement de toutes les procédures liées à l'obtention du certificat de conformité, leur permettant d'accueillir les fidèles, notamment pour les prières du vendredi et des Tarawih, a indiqué le directeur local du secteur, Atik Farid.

Il a salué, à cette occasion, le rôle

des associations et des bienfaiteurs pour leur contribution à leur mise en service dès le début du mois sacré.

Le même responsable a informé, en outre, que 126 mosquées sont actuellement en cours de réalisation à l'échelle de la wilaya, en plus d'autres projets de nouvelles mosquées en cours de lancement. S'agissant de l'enseignement coranique, il a fait cas de plus de 21.000 inscrits à travers les différentes écoles coraniques, Zaouias et mosquées de la wilaya.

Au volet de la solidarité durant le mois de Ramadhan, la Direction des affaires religieuses et des

wakfs a, par ailleurs, contribué à l'ouverture de cinq (5) restaurants d'Iftar (rupture du jeûne) dans les communes de Kherrata, Amizour et au chef-lieu de wilaya, où plus de 1.600 repas sont quotidiennement préparés sous la supervision du Conseil "Souboul El-Kheirat", relevant de la même direction.

Il a également été procédé, à la veille du mois de Ramadhan, à la distribution de la Zakat au profit de 1.652 familles à travers les différentes communes de la wilaya, dans le cadre des activités du Fonds de la zakat, selon la même source.

Illizi : La laiterie "Sefar" s'emploie à approvisionner suffisamment le marché local

La laiterie "Sefar" à Illizi s'emploie à approvisionner le marché local en quantités suffisantes de lait pasteurisé subventionné, durant le mois de Ramadhan, pour satisfaire la demande croissante sur ce produit de base, a-t-on appris mardi de la direction du Commerce et de la régulation du marché national.

Le directeur de wilaya du Commerce, Tarek Angueg, a fait part d'un quota de la wilaya de 35.000 tonnes/mois de poudre de lait, per-

mettant une production quotidienne de 7.800 litres, ajoutant que les services du commerce assurent le suivi du réseau de distribution du lait pasteurisé en sachets, en vue de couvrir les besoins de la population durant le mois de Ramadhan.

Pour sa part, le gérant de la laiterie, Abderrachid Allili, a indiqué que cette entité économique s'attèle à assurer un approvisionnement régulier du lait durant ce mois, avec une distribution quotidienne au chef-lieu de wilaya et à raison de deux

fois par semaine pour les autres communes au regard de leur éloignement.

L'unité, entrée en production en septembre 2021, assure la couverture du marché local en lait pasteurisé subventionné, en plus de produits dérivés et de boissons juteuses, a assuré son gérant qui rappelle qu'elle avait bénéficié, à son démarrage de toutes les facilités et encouragements de la part des autorités locales.

SAÏDA

Interruption de l'AEP en raison de travaux de maintenance

L'ensemble des quartiers de la ville de Saïda enregistrent, depuis mardi matin, une interruption de l'alimentation en eau potable (AEP) en raison de travaux de maintenance, indique un communiqué de l'unité de wilaya de l'Algérienne des eaux (ADE).

Selon le communiqué, cette coupure est due à une opération de remplacement d'une vanne de contrôle et de distribution de 600 mm de diamètre au niveau de l'installation de la zone de Bourached, entraînant l'arrêt de la production à partir de la chaîne de production située dans la commune d'Aïn Skhouana.

Les équipes techniques relevant de l'unité de wilaya de l'ADE ont entamé les travaux de maintenance relatifs au changement de cette vanne de contrôle et de distribution. La reprise progressive de l'alimentation en eau potable est prévue immédiatement après l'achèvement des travaux, précise la même source. Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'amélioration du service d'approvisionnement en eau potable et de la garantie de la continuité du service public, conclut le communiqué.

IN-GUEZZAM

Journée de sensibilisation sur le programme 2026 de la Famille productive

Une journée de sensibilisation sur le programme de la Famille productive pour l'année 2026 a été organisée par les cellules de proximité de solidarité de la commune d'In-Guezzam, a-t-on appris mardi des responsables locaux du secteur.

Organisée en milieu ouvert, l'opération intervient dans le cadre de la mise en œuvre des instructions de la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, relatives au lancement dudit programme. Elle s'inscrit au titre des dispositions du décret exécutif 236-25 du 9 septembre 2025, définissant les modalités de mise en œuvre de ce programme national destiné aux familles sans ou à faible revenu, dans le but de les autonomiser économiquement à travers le soutien et l'accompagnement dans des projets générateurs de revenus.

Il a été ainsi procédé à la distribution de dépliants et brochures d'information, ainsi qu'à la présentation d'explications sur les critères et les procédures d'éligibilité et sur les modalités d'inscription via la plateforme numérique dédiée à l'opération. Selon les organisateurs, ces campagnes de sensibilisation se poursuivront jusqu'au 7 mars prochain, soit jusqu'à la fin des inscriptions, afin de garantir une large diffusion de l'information aux catégories ciblées dans les différents quartiers de la commune.

OUARGLA

Ouverture d'une nouvelle unité de néphrologie à l'hôpital Mohamed Boudiaf

Une nouvelle unité de néphrologie a été ouverte au niveau de l'établissement public hospitalier EPH-Mohamed Boudiaf à Ouargla, a-t-on appris mardi de source hospitalière.

La nouvelle structure permettra d'améliorer les prestations médicales aux malades de la wilaya d'Ouargla et de wilayas voisines, notamment en termes de diagnostic, de biopsies et de prise en charge du syndrome néphrotique par des thérapies adaptées, freinant l'évolution de la maladie à l'insuffisance rénale aiguë ou chronique, en plus de leur épargner les déplacements vers les CHU au Nord du pays, a affirmé la cheffe de service de néphrologie, Pr. Ibtissem Larbaoui.

Encadrée par six praticiens, dont deux néphrologues, cette unité, d'une capacité de 20 lits, est dotée d'un appareil de plasmaphérèse de pointe, permettant aussi le diagnostic de pathologies immunitaires, dont des maladies oculaires et neurologiques.

Cet appareil de plasmaphérèse est destiné à purifier le plasma des anticorps nocifs, en vue de faciliter les greffes de rein à partir de donneurs présentant d'autres groupes sanguins incompatibles, en plus de permettre d'envisager, à l'avenir, des greffes rénales au niveau de l'hôpital d'Ouargla, a expliqué Pr. Larbaoui. Le service de néphrologie de l'Ouargla regroupe actuellement, outre la structure nouvellement inaugurée, trois unités extramuros, dédiées à l'hémodialyse, la dialyse pour insuffisance rénale aiguë et le traitement de l'insuffisance rénale chronique.

SIDI BEL-ABBES

Plusieurs projets hydrauliques en cours de réalisation



Plusieurs projets relevant du secteur de l'hydraulique sont en cours de réalisation à travers la wilaya de Sidi Bel-Abbes, en vue de renforcer les capacités de stockage d'eau et améliorer la qualité du service public, notamment dans les zones rurales et les agglomérations connaissant une croissance urbaine soutenue, a indiqué, mardi, la cellule de communication de la wilaya.

Dans ce cadre, le wali, Kamel Hadji, a effectué lundi une visite d'inspection dans plusieurs communes, au cours de laquelle il a examiné les travaux de réalisation de réservoirs d'eau d'une capacité de 500 mètres cubes dans le village d'Amelza (daïra de Merine), au vil-

lage de Titen Yahia (commune de Oued Sbaâ), ainsi qu'un projet similaire dans la commune de Bedrabine El Mokrani, précise la même source.

A cette occasion, le wali a donné des instructions pour accélérer le rythme des travaux et renforcer les chantiers par les moyens nécessaires, tout en veillant au respect des délais contractuels et des normes de qualité, afin de mettre ces infrastructures en service dans les plus brefs délais.

Ces projets visent à accroître les capacités locales de stockage et à améliorer la pression de l'eau à travers les réseaux, garantissant ainsi une distribution régulière et durable de l'eau potable, en particulier

durant les périodes de forte demande.

Le wali a également insisté sur l'importance de l'aménagement des abords des installations et de leur intégration dans leur environnement urbain, dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie.

Selon la même source, ces opérations s'inscrivent dans la stratégie de l'Etat visant à consolider les fondements de la sécurité hydrique et à promouvoir le développement local, à travers un investissement continu dans les infrastructures du secteur de l'hydraulique et une prise en charge progressive des préoccupations des citoyens en matière d'alimentation en eau potable.

Tissemsilt: Un nouveau guide pour la promotion des sites et espaces touristiques

La Direction du tourisme et de l'artisanat de la wilaya de Tissemsilt a réalisé un guide touristique complet destiné à faire connaître les sites et espaces touristiques dont regorge la wilaya, a indiqué, mardi, le directeur du secteur, Khemissi Mechouk.

M. Mechouk a précisé que ce guide vise à mettre en valeur les atouts touristiques de la wilaya et à attirer les visiteurs, tant nationaux qu'étrangers, à travers la promotion des sites naturels, archéologiques et thermaux qui

caractérisent la région. Il a ajouté que ce guide, actuellement en cours d'impression, comprend 120 pages de grand format, présentant de nombreux sites touristiques, dont le Parc national de Théniet El-Had, connu pour la forêt d'El-Meddad, ainsi que le parc d'Aïn Antar dans la commune de Boukaïd, réputé pour ses reliefs montagneux escarpés.

Il met également en avant le plus haut sommet des monts de l'Ouarsenis, le mont Sidi Amar, ainsi que le site archéologique de

Taza, lié à l'Emir Abdelkader El-Djezaïri, la commune de Sidi Amar qui porte le même nom, le site d'Aïn Tekria dans la commune de Khemisti, datant de l'époque romaine, le hammam de Sidi Slimane, ainsi que d'autres monuments naturels et historiques. Le responsable a souligné que l'objectif de ce guide est de faire connaître et de promouvoir ces sites, afin d'en faire un levier de développement local, à travers l'encouragement de l'investissement touristique et la

création d'emplois au profit des jeunes de la région.

Il a également indiqué que la direction a élaboré, en plus du guide, une carte touristique de la wilaya et des dépliants de présentation, ainsi qu'un film promotionnel de 33 minutes mettant en valeur les potentialités touristiques de la région. Ces supports seront distribués aux invités de la wilaya lors des différentes manifestations et mis à disposition dans les structures touristiques et les hôtels.

LIGUE DES CHAMPIONS

Newcastle en 8^{es} pour la première fois de son histoire

Impérial en barrages aller (6-1), en service minimum mardi au retour (3-2), Newcastle s'est qualifié pour la première fois de son histoire en huitièmes de finale de la Ligue des champions, où l'attendaient les cinq autres clubs anglais.

A Bakou à l'aller, Newcastle n'avait fait qu'une bouchée de Qarabag avec notamment un quadruplé d'Anthony Gordon. L'ailier a débuté la manche retour sur le banc des remplaçants mais ses partenaires ont lancé la rencontre sur les mêmes bases, avec des buts très précoces de Sandro Tonali (5e, 1-0) et Joelinton (6e, 2-0).

Le gardien N.2 Aaron Ramsdale, titularisé à St James' Park, n'a quasiment rien eu à faire avant la mi-temps, si ce n'est sur une frappe de Camilo Duran qu'il a bien maîtrisée (41e).

La belle mécanique des Anglais s'est pourtant mise à dérailler sérieusement en seconde période, défensivement parlant surtout, dans des proportions qui auraient pu être inquiétantes dans d'autres circonstances.

Le défenseur central Dan Burn a été battu à la course par Duran (51e, 2-1) puis il a commis une main à l'origine d'un pénalty, manqué par le tireur mais que Elvin Catarquiyev a bien suivi (57e, 3-2).

Entre-temps, Sven Botman est venu placer une tête sur corner (52e, 3-1). Arsenal, Chelsea, Liverpool, Manchester City et Tottenham avaient déjà obtenu un billet direct en terminant parmi les huit meilleures équipes de la phase de ligue.

Newcastle a eu deux matches en plus mais il les a transformés en formalité face au club azerbaïjanais, inexpérimenté sur la scène continentale et très éloigné du niveau de la riche Premier League. Tous les représentants du royaume seront au rendez-vous de la phase à élimination directe, mais cela aura un parfum plus particulier encore pour les Magpies, novices à ce stade de la compétition.

R.S

LIGUE DES CHAMPIONS

Bodo Glimt renverse l'Inter et poursuit son rêve européen

Ils l'ont fait ! Les Norvégiens de Bodo Glimt ont réussi l'exploit d'éliminer mardi l'Inter Milan, finaliste 2023 et 2025, en barrages de la Ligue des champions, grâce à leur victoire 3-1 à l'aller confirmée par un nouveau succès 2-1 au retour en Italie.

Quatre fois champion de Norvège ces dernières années, et demi-finaliste de la dernière Ligue Europa, Bodo Glimt confirme qu'il est l'une des valeurs montantes en Europe avec cette première qualification pour les huitièmes de C1.

Les Norvégiens seront opposés soit à Manchester City, autre géant qu'ils avaient battu en phase de ligue (3-1), soit au Sporting Portugal.

Loin de leurs fervents supporters, du froid glacial de Bodo, ville située juste au nord du cercle polaire arctique, et de leur pelouse synthétique, les Scandinaves ont encore fait chuter l'Inter dans son antre de Giuseppe Meazza.

"Pour nous c'est incroyable", a déclaré Jens Petter Hauge, l'attaquant de Bodo Glimt.

Comme un symbole, c'est Jens Petter Hauge, ancien joueur de l'AC Milan, qui a inscrit le premier but face aux Interistes (58e) avant qu'Hakon Evjen (72e) ne scelle le sort du leader actuel de la Serie A. Le but d'Alessandro Bastoni (76e) n'a rien changé au scénario de rêve vécu par les Norvégiens, vainqueurs 5-2 sur les deux confrontations.

Cet exploit face à un géant européen est d'autant plus remarquable que les joueurs de Bodo Glimt ont achevé leur saison en championnat en novembre, hiver oblige, et ont dû se contenter de quelques matches amicaux en janvier pour garder le rythme en C1.

Evjen assomme les Milanais

Lors de cette deuxième manche à Milan, l'entraîneur de l'Inter Cristian Chivu avait opéré six changements dans son onze de départ par rapport à l'aller, titularisant notamment Marcus Thuram aux côtés de Francesco Pio Esposito en attaque en l'absence du capitaine Lautaro Martinez, blessé.

Après une première période à attendre solidement l'Inter en défense, les Norvégiens ont été létaux sur leurs deux seules véritables occasions.

Déjà buteur à l'aller, Jens Petter Hauge a profité d'une erreur du défenseur nerazzurro Manuel Akanji pour ouvrir le score. Ce dernier a perdu la balle au profit d'Ole Didrik Blomberg dont la frappe a été repoussée par le gardien Yann Sommer mais récupérée victorieusement par Hauge (58e).

Akanji aurait pu se rattraper dix minutes plus tard mais sa reprise du droit au point de penalty a trouvé le montant.

C'est finalement Hakon Evjen qui a assommé les Milanais. Servi par Hauge, il a enchaîné un contrôle du gauche et une frappe croisée du droit (72e).

Alessandro Bastoni a réduit le score d'une reprise validée par la technologie sur la ligne de but (76e).

Pas de quoi contrarier la destinée de Bodo Glimt qui poursuit son aventure européenne.

"Le plus difficile aujourd'hui était d'ouvrir le score et nous n'y sommes pas parvenus. Il faut les féliciter, ils nous ont battus deux fois, ils méritaient donc de se qualifier", a confessé le milieu interiste Nicolo Barella.

AFP

LIGUE DES CHAMPIONS

L'Atlético Madrid se qualifie pour les huitièmes de finale



Après un match nul spectaculaire à l'aller (3-3), l'Atlético Madrid s'est qualifié mardi 24 février pour les huitièmes de finale de la Ligue des champions en surclassant Bruges (4-1) au Metropolitano, grâce à un triplé du Norvégien Alexander Sorloth.

Les Colchoneros, bousculés sur leur pelouse par une valeureuse équipe belge, ont fini par s'imposer en faisant la différence en seconde période grâce au colosse scandinave Alexander Sorloth, auteur d'un triplé. Distancés en championnat, à 13 points du FC Barcelone, leader, ils affronteront à coup sûr un club anglais: Tottenham ou Liverpool.

La puissance du buteur norvégien Alexander Sorloth

Comme à l'aller (3-3), et comme souvent cette saison, les hommes de Diego Simeone ont pris le meilleur départ. Mais ils ont également souffert très tôt, à l'image du latéral italien Matteo Ruggeri, en grande difficulté dans son couloir gauche face à la vivacité de l'ailier portugais Carlos Forbs. Et il leur a fallu un sauvetage du défenseur slovaque pour empêcher le Norvégien Hugo Vetlesen de doucher le public du Metro-

politano (18e). Dominé dans le jeu, l'Atlético a misé sur la puissance de son buteur norvégien Alexander Sorloth, qui a ouvert le score en profitant d'une faute de main de Mignolet (23e, 1-0) sur un dégagement long du gardien Jan Oblak.

Les Colchoneros n'ont cependant pas su se mettre à l'abri, malgré un coup de tête dangereux de l'Argentin Julian Alvarez (31e), et ils se sont fait reprendre quelques minutes plus tard lors d'un corner dévié au premier poteau par le défenseur Brandon Mechele et conclu par l'Equatorien Joel Ordoñez de la tête (36e, 1-1).

Une deuxième période à sens unique

Ils ont ensuite pu remercier leur portier Jan Oblak, auteur d'une parade miraculeuse sur sa ligne devant Vetlesen (38e), pour permettre aux siens de rentrer aux vestiaires à 1-1, sous de timides sifflets.

Revenus sur la pelouse avec de meilleures intentions, les Rojiblancos ont rapidement repris l'avantage d'une superbe demi-volée du milieu américain Johnny Cardoso (48e, 2-1), avant de faire imposer la défense belge grâce aux entrées d'Antoine Griez-

mann, toujours brillant alors que la MLS continue de lui faire les yeux doux, et du Nigérian Ademola Lookman. Critiqué pour son manque d'efficacité, Alexander Sorloth a scellé la qualification de son équipe en frappant deux fois en moins de dix minutes, d'abord au terme d'un beau mouvement initié par l'attaquant français (76e, 3-1), puis en reprenant un centre tendu de Ruggeri (87e, 4-1). « C'était un match incroyable. On a bien fait de rester offensifs. Mes coéquipiers m'ont fait de bonnes passes et je n'avais plus qu'à conclure. C'est un sentiment fantastique d'être aussi précis devant le but », a réagi Sorloth sur Movistar+, trophée d'homme du match à la main. « Il y a un travail énorme derrière ce résultat. Beaucoup de nouveaux joueurs sont arrivés ces deux dernières années, et ce n'est jamais facile de se réinventer. (...) Nous avons affronté une bonne équipe. Ils ont réussi à nous presser et nous gêner, mais en deuxième mi-temps nous avons été largement supérieurs », a déclaré de son côté l'entraîneur argentin Diego Simeone en conférence de presse.

R.S

FOOT/ LIGUE 1 MOBILIS (21E JOURNÉE)

MCA-JSK à l'affiche, le CSC face au piège belouizdadi

Le MC Alger, leader du championnat de la Ligue 1 Mobilis de football, dos au mur après deux revers de rang, toutes compétitions confondues, recevra la JS Kabylie dans une affiche qui promet, alors que son dauphin, le CS Constantine, sera face à un vrai test, en accueillant le CR Belouizdad, à l'occasion de la 21e journée, prévue jeudi, vendredi et samedi.

Avec 36 points en 16 matchs, le MC Alger traverse une zone de turbulences après deux échecs consécutifs, dont le dernier concédé en déplacement face au MC Oran (2-1), une défaite intervenue moins d'une semaine après son élimination dès la phase de groupes de la Ligue des Champions. Les Vert et Rouge auront à cœur de se relancer à domicile face à la JS Kabylie (10e, 24 pts), qui n'a plus gagné depuis cinq matchs, toutes compétitions confondues, et qui a également connu la désillusion en C1.

L'autre affiche mettra aux prises le dauphin, le CS Constantine (2e, 35 pts), avec le CR Belouizdad (8e, 25 pts), dans un duel qui s'annonce équilibré et ouvert à tous les pronostics. Les Sanafir tenteront de profiter d'un éventuel faux pas du leader pour s'emparer provisoirement des commandes, alors que le Chabab, tenu en échec lors de la précédente journée à domicile par la lanterne rouge, le MC El-Bayadh (0-0), vise un rapprochement du podium.

Troisième avec 31 points, la JS Saoura, auteure d'une retentissante victoire à Alger face à l'USMA (2-1), accueillera l'ES Ben Aknoun (5e, 27 pts) dans une confrontation directe du haut de tableau. Les gars de Béchar, auteurs de trois succès de suite, bénéficieront de la faveur des pronostics, face à une équipe de l'ESBA, en proie au doute après la défaite à domicile face à l'USM Khenchela (2-3).

De son côté, le surprenant Olympique Akbou (4e, 29 pts), renversant à domicile face au Paradou AC dans un match à rebondissements (4-3), se déplacera chez l'USM Khenchela (8e, 25 pts) avec l'ambition de rester au contact du trio de tête. Toutefois, l'arrivée de l'entraîneur Billel Dziri sur le banc des "Siskaoua" leur a donné des



ailes, eux qui aborderont ce rendez-vous avec l'intention de confirmer leur victoire face à Ben Aknoun, et rejoindre éventuellement le Top 5.

UNE PREMIÈRE POUR N'DIAYE SUR LE BANC DE L'USMA

Le MC Oran (5e, 27 pts), qui a renoué avec la victoire en s'offrant à la maison le leader (2-1), sera en appel pour affronter le troisième reléguable, le Paradou AC (14e, 17 pts), où le faux-pas est interdit pour les "Académiciens." Les hommes de Cherif El-Ouazzani, en quête de confirmation, devront faire face à une équipe du PAC qui espère amorcer sa mission de sauvetage, cela passera inéluctablement par une victoire face aux Hamraoua.

L'USM Alger (10e, 24 pts) et l'ASO Chlef (13e, 21 pts), qui restent sur un revers à domicile, affronteront respectivement en déplacement le MC El-Bayadh (16e, 12 pts) et le MB Rouissat

(7e, 26 pts), avec l'objectif de se racheter et éviter la crise.

Côté USMA, ce sera le premier match pour le nouvel entraîneur sénégalais Lamine N'diaye, qui aspire à réussir ses débuts sur le banc de la formation de Soustara. En face, le MCEB, n'aura plus le droit à l'erreur, puisqu'une contre-performance à domicile rendrait encore plus difficile sa mission pour le maintien. Enfin, l'ESS (12e, 23 pts), qui a sorti la tête de l'eau en battant à Sétif le MB Rouissat (2-1), enchaînera en recevant l'un des reléguables : l'ES Mostaganem (15e, 14 pts), qui n'a pas fait mieux qu'un nul devant son public face à la JSK (2-2).

Une deuxième victoire consécutive des Sétifiens leur permettrait de s'éloigner de la zone de turbulences, face à une équipe de l'ESM qui voyage très mal cette saison, avec un triste bilan d'un seul point pris sur 30 possibles.

R.S

FOOT/ LIGUE 1 MOBILIS (CR BELOUIZDAD)

El-Melali et Benayada indisponibles pour blessures

Les deux joueurs clés du CR Belouizdad : le milieu offensif Farid El-Melali et le défenseur Hocine Benayada, sont indisponibles pour cause de blessures, et incertains pour le match en déplacement face au CS Constantine jeudi (22h00), en ouverture de la 21e journée du championnat de la Ligue 1 Mobilis de football, a indiqué le Chabab mardi dans un communiqué.

"El-Melali poursuit son programme de soins sous la supervision du staff médical après une

blessure au genou, tandis que Benayada devra subir des examens médicaux approfondis pour déterminer la nature exacte de la blessure contractée à la cuisse", précise la même source.

Les deux joueurs en question n'ont pas pris part à la séance d'entraînement effectuée ce mardi, au niveau de l'annexe du stade Nelson-Mandela de Baraki.

"Lors de cette séance, le staff technique a mis l'accent sur le volet tactique, en testant plu-

sieurs options et schémas de jeu afin d'aborder cette confrontation dans les meilleures conditions possibles", ajoute le communiqué. Le Chabab reste sur un nul concédé à domicile face à la lanterne rouge, le MC El-Bayadh (0-0), lors de la 20e journée. Le club de Laâquba, qui compte quatre matchs en moins, pointe à la 8e place au tableau avec 25 points, à égalité avec l'USM Khenchela.

R.S

AFFAIRE IMANE KHELIF

Un médecin français tranche, preuves scientifiques à l'appui

Le médecin français spécialiste, Philippe Pellissier, a apporté des éclaircissements médicaux et scientifiques réfutant toutes les rumeurs infondées concernant la championne algérienne Imane Khelif, lesquelles prétendent qu'elle serait « transgenre ».

Dans une vidéo publiée sur sa page officielle Instagram, le médecin n'a pas nié que le cas d'Imane Khelif puisse comporter certaines particularités génétiques.

Il a expliqué que le gène SRY peut parfois se transférer entre les chromosomes X et Y, permettant ainsi à une personne de présenter un phénotype féminin (XX) tout en produisant naturellement un taux plus élevé d'hormones dites masculines.

Le Dr Pellissier a affirmé qu'Imane Khelif est

une athlète femme, née et élevée en tant que femme, et qu'elle n'est pas transgenre. Il a également souligné que le parcours de la boxeuse reflète un grand courage, puisqu'elle a dû suivre des protocoles stricts visant à réduire son taux de testostérone afin de se conformer aux exigences des compétitions internationales. La championne algérienne a récemment déclaré avoir suivi un traitement hormonal sous supervision médicale pour abaisser son taux de testostérone avant sa participation aux Jeux olympiques d'été de 2024, niant catégoriquement tout lien avec une transition de genre, lors d'un entretien accordé au journal français L'Equipe.

Imane Khelif a précisé qu'elle possède des hormones féminines, expliquant que le recours au

traitement hormonal répondait aux conditions de participation à certaines compétitions officielles, dans le cadre d'un suivi médical rigoureux. Imane Khelif a remporté la médaille d'or aux Jeux olympiques de Paris 2024. Si cette victoire a suscité une grande fierté en Algérie, certaines parties ont toutefois choisi de mener une campagne virulente mettant en doute l'identité sexuelle de la championne.

Parmi ses détracteurs figure le président américain Donald Trump. Malgré la virulence des accusations, Imane Khelif a fait preuve d'un grand courage et d'une forte détermination, poursuivant sa carrière en boxe avec l'ambition de décrocher une nouvelle médaille lors des prochains Jeux olympiques.

R.S

BOXE/TOURNOI INTERNATIONAL DE STRANDJA (2E JOURNÉE)

Quatre boxeurs algériens quittent le tournoi

Quatre boxeurs algériens ont quitté aux tours préliminaires la 77e édition du prestigieux tournoi international de Strandja (23 février-1 mars), mardi à Sofia en Bulgarie. Engagée dans la catégorie des 51 Kg, Mansouri Fatma a été éliminée par la Kazakhe Urakbayena Zhazira, alors que son compatriote Benane Djouher (70 kg) a été sorti par l'Allemande Muller Leonie. Pour le compte des huitièmes de finale, Rouaz Douaa (54 kg) n'a pu faire mieux face à l'Anglaise Mackie Lauren.

Chez les messieurs, Arbia Mohamed-Oussama (90kg) a été battu par l'Ukrainien Tolmachov Bogdan en 8e de finale.

Mercredi, ce sera au tour de quatre autres boxeurs de faire leur entrée en lice, pour le compte de la troisième journée du tournoi international de Strandja. Il s'agit de Hamda Melissa (60 kg) et Ichrak Chaib (65 kg) qui seront opposées, respectivement, à l'Ukrainienne Korets Veronika et la Turque Kabak Berfin, pour le compte des 8es de finale. Mustapha Abdou (80 kg) fera son entrée en lice face au Bulgare Cholov William, alors que Magtaa Abderrahim (+90 kg) défiera le Bulgare Morejon Yordan, pour le compte des 8es de finale.

Conduite par les entraîneurs Khaled Harima et Mohamed-Amine Ouadahi, la sélection algérienne est composée de huit boxeurs (trois messieurs et cinq dames). Chez les messieurs, l'Algérie est représentée par Abdou Mustapha (80 kg), Arbia Mohamed-Oussama (90 kg) et Magtaa Abderrahim (+90 kg). Les dames seront représentées par Mansouri Fatma (51 kg), Rouaz Douaa (54 kg), Hamda Melissa (60 kg), Ichrak Chaib (65 kg) et Benane Djouher (70 kg). Les tours préliminaires se dérouleront du 23 au 27 février, alors que les finales sont programmées pour le 1er mars. Le prestigieux tournoi international de Strandja est considéré comme le plus ancien tournoi de boxe en Europe. Il rassemble chaque année 400 boxeurs d'élite venus des cinq continents.

FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE FOOTBALL (FAF)

L'Assemblée générale ordinaire fixée au samedi 11 avril 2026

L'instance fédérale de la Fédération algérienne de football (FAF) a publié mardi un communiqué confirmant que l'Assemblée générale ordinaire se tiendra le samedi 11 avril 2026. Dans son communiqué, l'instance précise que, conformément aux dispositions des statuts de la Fédération algérienne de football, notamment l'article 32, la session de l'Assemblée générale ordinaire se déroulera le samedi 11 avril 2026 à Alger. Il est également indiqué que la convocation officielle, accompagnée de l'ordre du jour — comprenant le rapport moral et financier annuel ainsi que le rapport du commissaire aux comptes — sera adressée à tous les membres au moins dix jours avant la date de la réunion. A noter que l'instance fédérale actuelle est présidée par Walid Sadi depuis septembre 2023. Il a été élu pour un nouveau mandat olympique (2025-2026) lors de l'Assemblée générale électorale extraordinaire tenue le 25 février 2025. Walid Sadi dirige la Fédération algérienne de football depuis septembre 2023, achevant d'abord un mandat olympique avant d'être élu pour un nouveau mandat lors d'une Assemblée générale électorale extraordinaire organisée il y a un an.

R.S

International

PÉROU (PRÉSIDENTIELLE)

Six jours de débats télévisés inédits pour les 36 candidats

Les 36 candidats à la présidentielle péruvienne d'avril participent à un débat télévisé inédit organisé sur six jours, à raison de douze candidats par jour répartis en plusieurs groupes, a annoncé mardi l'autorité électorale. Ce format exceptionnel, lié au nombre record de prétendants, reflète la forte fragmentation du paysage politique du pays. Chaque journée réunira douze candidats, qui débattront par groupes de trois lors de quatre mini-débats, a annoncé le Jury national électoral (JNE), précisant que chacun interviendra à deux reprises au cours des six journées. Les débats, consacrés à la sécurité et à la lutte contre la criminalité, à la corruption, à l'éducation et à l'emploi, se tiendront entre le 23 mars et le 1er avril. Plus de 27,3 millions d'électeurs sont appelés aux urnes le 12 avril pour élire un président ainsi que 130 députés et 60 sénateurs, dans le cadre du retour prévu à un Parlement bicaméral. Si aucun candidat ne dépasse 50% des suffrages, un second tour opposera en juin les deux candidats arrivés en tête.

ETATS-UNIS

4 morts poignardés près de Seattle

Quatre personnes sont mortes poignardées mardi et leur agresseur présumé a été tué par la police, non loin de Seattle dans le nord-ouest des Etats-Unis, ont indiqué les autorités locales. Ces dernières n'ont pas communiqué à ce stade de détail sur les victimes. Seul l'âge du suspect présumé, 32 ans, est connu. "Plusieurs témoins ont signalé à 9h30 un homme poignardant des gens à l'extérieur d'une maison", alors que la police était déjà en route vers les lieux après avoir été alertée de la présence d'un individu ne respectant pas une mesure d'éloignement, près de Tacoma, à un peu plus d'une heure de Seattle dans l'Etat de Washington, a écrit le bureau du shérif de Pierce County sur les réseaux sociaux.

TURQUIE

Un avion de chasse s'écrase dans l'ouest du pays

Un avion de chasse F-16 de l'armée turque s'est écrasé mercredi matin dans l'ouest de la Turquie, tuant son pilote, a rapporté l'agence de presse officielle Anadolu, citant le ministère de la Défense.

L'appareil a décollé à 00H56 locales (21H56 GMT mardi) d'une base de la province de Balıkesir puis le contact avec l'appareil a été perdu, selon la même source. L'épave de l'appareil a ensuite été retrouvée dans cette province. Son pilote est mort et la cause de "l'accident" fait l'objet d'une enquête, indique Anadolu.

RDC

Le porte-parole militaire des rebelles de l'AFC/M23 tué

En République démocratique du Congo (RDC), le porte-parole militaire des rebelles de l'AFC/M23, Willy Ngoma, a été tué mardi 24 février au matin près de la localité de Rubaya, dans le territoire de Masisi, au Nord-Kivu. L'information a été confirmée à Radio France Internationale par un responsable du mouvement, soutenu par Kigali. Les circonstances exactes de sa mort restent incertaines, mais des sources locales évoquent une frappe de drone ayant visé le convoi dans lequel il circulait avec d'autres combattants. Depuis la veille, plusieurs attaques de drones sont signalées dans cette zone stratégique, notamment autour de Rubaya, connue pour ses importants gisements de coltan. Le bilan précis des victimes n'est pas encore établi.

L'AFC/M23 accuse les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) d'avoir intensifié leurs offensives dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu ces derniers jours. Figure emblématique du mouvement, Willy Ngoma incarnait la communication de la rébellion, apparaissant régulièrement en première ligne lors de prises de villes. Il avait été sanctionné en 2023 par les Etats-Unis, puis par l'Union européenne, pour son rôle présumé dans de graves violations des droits humains, accusations rejetées par le groupe. Son nom s'ajoute désormais à ceux d'autres cadres rebelles tués récemment dans des frappes similaires.

NUCLÉAIRE

L'Iran affirme qu'un accord est "à portée de main"



Le ministre iranien des Affaires étrangères, Abbas Araghchi, a déclaré mardi qu'un accord était "à portée de main", avant une nouvelle session, prévue aujourd'hui, de pourparlers avec les Etats-Unis sur le nucléaire iranien.

L'Iran reprendra ces pour-

parlers "déterminé à parvenir à un accord juste et équitable - dans les plus brefs délais", a indiqué M. Araghchi dans un message publié sur son compte sur les réseaux sociaux.

Téhéran et Washington doivent tenir jeudi à Genève une troisième série de négociations centrées sur le

programme nucléaire iranien, après avoir renoué le dialogue le 6 février à Oman.

M. Araghchi a fait état d'une "opportunité historique de conclure un accord sans précédent qui prenne en compte nos préoccupations et nos intérêts mutuels".

"Un accord est à portée de main, mais seulement si la diplomatie est privilégiée", a-t-il ajouté. Les précédentes discussions entre Téhéran et Washington avaient été stoppées net en juin 2025 par les attaques de 12 jours lancées par l'entité sioniste contre l'Iran.

ALLEMAGNE

Le chancelier Friedrich Merz en Chine



Le chancelier allemand est arrivé hier mercredi en Chine pour une visite officielle de deux jours. Entouré d'une importante délégation d'industriels, comme au temps d'Angela Merkel, Friedrich Merz a toutefois durci le ton vis-à-vis de Pékin alors que le rapport de force économique s'est inversé.

La Chine a longtemps été un eldorado pour les entreprises allemandes. Elles y exportaient beaucoup de produits finis comme des voitures. Mais aussi des machines-outils « made in Germany » et autres biens et équipements dont la Chine avait besoin pour assouvir son développement impressionnant. Ainsi, les bénéfices de Volkswagen

sur place ont longtemps subventionné la maison mère. Ces temps bénis appartiennent au passé. Les Chinois produisent désormais des biens qu'ils importaient autrefois. L'industrie automobile germanique souffre. Et les difficultés du commerce avec les Etats-Unis conduisent Pékin à inonder l'Europe de ses produits. Résultat : un déficit commercial qui se creuse considérablement entre l'Allemagne et son principal partenaire : 90 milliards d'euros l'an dernier, soit une hausse de moitié par rapport à 2024.

Près de deux mois après sa visite de mi-janvier en Inde, grand rival de la Chine en Asie, le chancelier allemand sera reçu à la table du prési-

dent chinois, Xi Jinping, dans la soirée du lundi. Friedrich Merz est le dernier dirigeant étranger en date à effectuer le déplacement de Pékin. Les trois derniers mois, les dirigeants britannique, finlandais, canadien, sud-coréen, irlandais ou français se sont succédé dans la capitale chinoise. Devant eux, le président Xi a invariablement présenté son pays comme un partenaire fiable et constant, un champion du multilatéralisme et du libre-échange avec lequel leur pays a tout intérêt à traiter, dans une relation « gagnant-gagnant » inspirée par le « respect mutuel ».

IRAN

Les Gardiens de la Révolution entament des exercices sur les rives du Golfe

Les Gardiens de la Révolution ont débuté des exercices militaires le long du Golfe, a rapporté mardi 24 février la télévision d'État iranienne au moment où les États-Unis accentuent leur pression sur Téhéran. Le chef de la diplomatie a toutefois déclaré qu'un accord restait « à portée de main ».

Les manœuvres militaires iraniennes se concentrent sur les côtes sud et les îles adjacentes. Plus clairement donc autour du stratégique détroit d'Ormuz que les responsables politiques iraniens ont menacé de bloquer à plusieurs reprises. C'est par là que transite environ 20 % de la production mondiale de pétrole. En scène : des missiles, de l'artillerie, des drones, des forces spéciales et des véhicules blindés. Le média du régime n'a pas précisé la durée de ces exercices. Le commandant des forces terrestres des Gardiens de la Révolution, Mohammad Karami, y a précisé qu'elles étaient menées sur la base de « menaces existantes ».

DONALD TRUMP MENACE EN CAS D'ÉCHEC D'ACCORD

Depuis plusieurs semaines, le président américain Donald Trump menace d'utiliser l'option militaire contre la République islamique si les pourparlers actuels sur le programme nucléaire iranien échouent. En juin 2025 déjà, il avait ordonné des frappes ciblées contre des sites nucléaires en Iran. Les États-Unis ont eux-mêmes déployé un important dispositif naval et aérien dans la région. Dans un message publié lundi sur son réseau social Truth, le président américain a écrit qu'il



préférait un accord, mais que dans le cas contraire, « ça se passerait très mal » pour l'Iran.

L'Iran affirme que l'accord est « à portée de main ». C'est dans ce contexte que les deux pays doivent se retrouver jeudi en Suisse pour de nouveaux pourparlers indirects. Le chef de la diplomatie iranienne a estimé dimanche qu'il existait de

bonnes chances de parvenir à une solution diplomatique sur un mode « gagnant-gagnant ». Ce mardi, le ministre des Affaires étrangères a déclaré qu'un accord sur le programme nucléaire de son pays était « à portée de main », avant la nouvelle session de pourparlers avec les États-Unis. L'Iran reprendra ces pourparlers « déterminé à parvenir à un accord juste et équita-

ble - dans les plus brefs délais », a indiqué Abbas Araghchi dans un message publié sur X, faisant état d'une « opportunité historique de conclure un accord sans précédent qui prenne en compte nos préoccupations et nos intérêts mutuels ». « Un accord est à portée de main, mais seulement si la diplomatie est privilégiée », a-t-il ajouté.

R.I

SOUDAN

L'ONU sanctionne quatre commandants des FSR pour des atrocités à El-Fasher

Le Conseil de sécurité des Nations unies a annoncé des sanctions contre quatre commandants des Forces de soutien rapide (FSR) soudanais pour des atrocités commises lors de la prise de contrôle, en octobre, de la ville d'El-Fasher, au Darfour. Il s'agit d'officiers de haut rang des FSR, auxquels la mission indépendante d'établissement des faits de l'ONU sur le Soudan vient d'imputer des « actes de génocide » durant le siège et la prise d'El-Fasher.

Ces sanctions concernent Elfateh Abdullah Idris Adam, un général des FSR, Gedo Ham dane Ahmed Mohamed et Tijani Ibrahim Moussa Mohamed, commandants d'unités lors de la chute de la ville, et Abdelrahim Hamdane Daglo, frère du chef des FSR. Depuis avril 2023, le conflit entre l'armée soudanaise et les FSR a fait des dizaines de milliers de morts, provoquant selon l'ONU la « pire crise humanitaire au monde ».

Les FSR ont assiégé pendant 18 mois El-Fasher, dernière grande ville du Darfour qui échappait encore à leur contrôle, avant qu'elle ne tombe entre leurs mains en octobre dernier.

Cette offensive a donné lieu, selon la mission d'établissement des faits de l'ONU, à « trois jours d'horreur absolue », marqués par des exécutions sommaires, des violences sexuelles systématiques et des arrestations massives.

Le frère du chef des FSR apparaît dans des images donnant « des ordres directs à ses combattants de ne pas faire de prisonniers mais de tuer tout le monde », précise le Conseil de sécurité. Cet officier est déjà sous le coup de sanctions américaines, britanniques et de l'Union européenne. Les trois autres officiers ont été visés la semaine dernière par des sanctions américaines pour leur rôle dans les « tueries ethniques, la torture (...) et les violences sexuelles » commises à El-Fasher.

Un comité spécial de cet organe statue sur les questions de sanctions.

R.I

LORS DE SON SECOND DISCOURS SUR L'ÉTAT DE L'UNION

Donald Trump vante « l'âge d'or de l'Amérique »

Treize mois après son retour à la Maison-Blanche, Donald Trump a prononcé mardi 24 février au soir au Capitole son second « discours sur l'état de l'Union ». À quelques mois des élections de mi-mandat, le président républicain doit convaincre les Américains que l'« âge d'or » promis lors de son investiture est à portée de main, malgré le ressentiment d'une partie de la population. Vers 21 heures, heure de Washington (3h, mercredi, heure de Paris), le dirigeant républicain a fait une entrée en grande pompe dans l'hémicycle de la Chambre des représentants, où le clan Trump, dont la Première dame Melania Trump, était omniprésent.

Lors de son arrivée, il a salué l'équipe masculine de hockey sur glace des États-Unis, récemment médaillée d'or olympique, très applaudie dans l'hémicycle. Il a également invité Erika Kirk, veuve de l'influenceur pro-Trump Charlie Kirk, assassiné en septembre et présenté comme un « martyr » par la Maison-Blanche et la droite chrétienne.

Face au Congrès, les neuf membres de la Cour suprême au premier rang – dont quatre que Donald Trump a vivement critiqués par le passé –, le président joue gros : il lui faut convaincre les Américains que « l'âge d'or » annoncé un an plus tôt est déjà en marche. Un sondage YouGov/Marketwatch publié mardi indique que 47 %

des Américains estiment que leur pouvoir d'achat s'est dégradé depuis le retour de Trump à la Maison-Blanche en janvier 2025.

BILAN ET ANNONCES ÉCONOMIQUES

« Après seulement un an, je peux dire dignement et fièrement que nous avons accompli une transformation sans précédent et un redressement historique. Notre pays est de retour », a déclaré le président américain, affirmant également que « l'inflation chute, les revenus augmentent vite et l'économie est florissante comme elle ne l'a jamais été ». Les élus républicains l'ont applaudi en scandant « USA, USA, USA ». Dans son discours, il a énuméré son bilan en matière d'immigration, affirmant que la frontière américaine n'avait jamais été aussi sûre, et rappelé que les États-Unis avaient reçu plus de 80 millions de barils de pétrole du Venezuela, qualifié de « nouvel ami et partenaire ».

Depuis la capture du président vénézuélien Nicolas Maduro par les États-Unis, le 3 janvier, Washington cherche à contrôler l'exploitation des importantes réserves d'hydrocarbures du pays. Parallèlement, les alliés et rivaux des États-Unis scrutent ses intentions concernant l'Iran, alors qu'il a massé d'importants moyens militaires au Moyen-Orient.

UNE DÉCISION « TRÈS REGRETTABLE »

Devant les juges de la Cour suprême, Donald Trump a jugé « très regrettable » leur décision d'invalider une large partie des taxes douanières imposées aux partenaires commerciaux des États-Unis.

Le ton du président était plus mesuré que dans les heures précédentes, lorsqu'il avait accusé la Cour d'avoir cédé face à des « influences étrangères », qualifiant certains juges d'« idiots » ou de « caniches » au service de la gauche radicale.

Trump a depuis instauré une nouvelle surtaxe de 10 % sur certains produits importés, valable 150 jours, sauf si le Congrès vote pour la rendre permanente. Selon lui, d'autres alternatives pour appliquer des droits de douane existent, « un peu plus complexes mais probablement meilleures », sans nécessiter l'approbation parlementaire. Il espère que ces taxes permettront à terme de remplacer l'impôt sur le revenu.

RÉFORME ÉLECTORALE ET POLITIQUE INTERNATIONALE

Donald Trump a par ailleurs demandé au Congrès d'approuver sa réforme sur la fraude électorale, qui impose à chaque électeur de présenter une pièce d'identité pour voter. « Je vous demande d'approuver la loi "Sauver l'Amérique" (Save America Act), afin d'empêcher les

étrangers en situation irrégulière – et autres personnes sans papiers – de voter lors de nos élections américaines sacrées », a déclaré le président, ajoutant que « la triche est galopante dans nos élections », une allégation qu'il répète régulièrement sans preuve.

Il a par ailleurs accusé l'Iran de développer des missiles pouvant « atteindre bientôt les États-Unis ». L'Iran a « déjà développé des missiles qui peuvent menacer l'Europe et nos bases » militaires et « travaille à bâtir des missiles qui pourront atteindre bientôt les États-Unis », a déclaré Donald Trump, qui a massé une imposante armada militaire dans la région du Golfe.

PROTESTATIONS ET TENSIONS

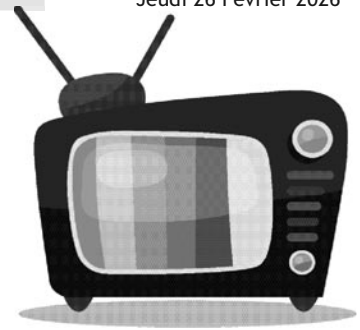
Plusieurs dizaines de parlementaires démocrates ont choisi de laisser leurs sièges vides. Certains ont invité des victimes de l'ancien financier Jeffrey Epstein, mort en 2019, rappelant la proximité passée de Trump avec lui.

Un élu démocrate afro-américain a brandi une pancarte sur laquelle on pouvait lire : « Les Noirs ne sont pas des singes », avant d'être expulsé. Ce geste faisait référence à une vidéo polémique partagée par Donald Trump plus tôt dans le mois, montrant Barack et Michelle Obama de manière raciste.

R.I

TÉLÉ

VISION



france 3 L'archer noir

21h10



Lors d'un exercice militaire, des soldats tombent sur un cadavre transpercé de flèches, disposées avec une précision troublante. L'affaire, aussi mystérieuse qu'inquiétante, est confiée à Diane Girau, une enquêtrice de la gendarmerie aussi déterminée que perspicace.



Les animaux fantastiques

21h10



Les animaux fantastiques transporte le spectateur au cœur de New York, une métropole où la magie et le monde des Non-Majs – ces humains ignorants tout de l'existence des sorciers – coexistent dans une tension palpable.



New York police judiciaire

21h10



Les inspecteurs Olivia Benson et Elliot Stabler s'impliquent personnellement dans des affaires délicates, confrontés à l'horreur des agressions et à la souffrance des enfants.



Le coeur des hommes 2

21h10



Quatre amis quadragénaires, unis par des années de complicité et de souvenirs partagés, se retrouvent une fois de plus dans le soleil du Midi, chez Jeff (Gérard Darmon), leur ami excentrique et passionné.

arte Meurtres à Varjakka

20h55



Sanna apprend le décès soudain de sa mère. Après la découverte du corps de Sakari Niemitalo, les deux policiers suivent de nouvelles pistes dont l'une les mène jusqu'à une ferme isolée et au vétérinaire local.

6ter Superman Returns

21h10



Cinq années ont passé depuis que Superman a mystérieusement disparu, laissant Metropolis et le monde entier sans leur protecteur.



Big Bang Theory

21h10



Dans l'appartement de Sheldon Cooper et Leonard Hofstadter, la routine habituelle est bouleversée lorsque Howard Wolowitz s'initie au mandarin, un défi linguistique qui suscite l'intérêt de Sheldon.

BTS: 260.000 fans attendus à Séoul pour le début de la nouvelle tournée du groupe de K-Pop



Pour fêter leur retour et lancer leur nouvel album, les membres de BTS sont attendus à Séoul pour un concert gratuit, le 21 mars prochain.

Il fallait s'y attendre: le retour de BTS a provoqué un séisme mondial. Tout comme la billetterie de leur tout premier concert, organisé à Séoul le 21 mars prochain. Un événement gratuit - pour lequel il fallait tout de même réserver une place - qui aura lieu devant le palais de Gyeongbokgung de la capitale sud-coréenne. Environ 260.000 fans sont attendus à ce show, selon la presse internationale, dont le Guardian. Il faut dire que les sept membres de BTS - RM, Jin, Jimin, V, Suga, Jung Kook et j-hope - n'ont pas donné de concert depuis quatre ans. En cause, le service militaire obligatoire en Corée-du-Sud.

Le premier concert de BTS, qui marquera le retour du groupe phénomène de K-Pop et lancera son prochain album, durera une heure et sera diffusé en live sur Netflix, dans 190 pays. Il sera le premier d'une gigantesque tournée mondiale de 79 dates.

Également, un documentaire sera diffusé en avant-première le 27 mars et plongera les fans dans le quotidien des artistes, de leurs retrouvailles après leur pause et de leur retour à la création musicale. Selon le synopsis, BTS : The Comeback offre un regard intime sur les artistes qui surmontent leurs doutes et partagent des moments de joie et de redécouverte. BTS s'interroge sur la manière de prendre un nouveau départ, d'honorer le passé sans s'y accrocher, et de définir une identité en constante évolution, à mesure que les membres du groupe s'affirment comme artistes et icônes internationales.

Début janvier, BTS annonçait la sortie de leur prochain album, baptisé ARIRANG, le 20 mars. Ce sera le premier disque de la formation depuis Proof, meilleure vente de l'année en Corée du Sud en 2022.

Quotidien National d'Information
Edité par la SARL NATION EDITION
Capital social de 100 000,00 DA

Directeur général
Omar ATTIA

Directeur de la Publication
Mohamed BOUAZDIA

Impression
Centre : SIA
Est : SIE
Sud : SIA
Ouest : SIO

Distribution
Centre : La Nation
Est : La Nation
Sud : La Nation
Ouest : La Nation

Tous les manuscrits, lettres et tous documents remis à la rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation

POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A :
L'Entreprise Nationale de communication,
d'Édition et de Publicité »
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.
Téléphone: 020 05 20 91 / 020 05 10 42
Fax : 020 05 11 48 / 020 05 13 45 / 020 05 13 77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Siège social
03, rue Ali Boumendjel, Square Port-Saïd, CASBAH
Siège de la rédaction
03, rue Ali Boumendjel, Square Port-Saïd, CASBAH
Tél/Fax : 028 53 59 96
Email: lanationquotidien@gmail.com -
Site: www.journal-lanation.com
RIB : BDL 005 00170 4002162000 18

SOIRÉE MUSICALE CHAÂBI AU PALAIS DE LA CULTURE MOUFDI-ZAKARIA

L'artiste Djamel Fodil a gratifié son public algérois



Dans une ambiance mêlant authenticité et spiritualité, une soirée musicale aux couleurs andalouse et chaâbi a été animée mardi soir, par l'artiste Djamel Fodil. Organisée à l'auditorium du Palais de la culture Moufdi-Zakaria, à Alger, dans le cadre de son programme artistique pour le mois de Ramadhan 2026, le spectacle a été une occasion conviviale pour dérouler un répertoire adapté au goût du public, notamment durant ce mois sacré.

Accompagné par un orchestre de sept instrumentistes, dont deux violonistes, un pianiste et un percussionniste, l'interprète a déroulé un répertoire de textes célébrant la poésie et la culture religieuse algérienne à travers des chants (madih) à la louange du prophète Mohammed (Qsssl). Rendues dans différentes variations modales notamment "neqlab", "n'sraf" et "raml el maya", l'artiste a rendu plusieurs pièces notamment "nebda lekham",

"l'tata fi eddounya", "rebbi ya rahman", une pièce qu'il a composée dans le genre "Senaa", variante algéroise de la musique andalouse. Le public, peu nombreux, a été également gratifié d'une sélection de chansonnettes dont celles Mahboub Safar Bati (1919-2000), grand maître de la chansonnette chaâbi. Djamel Fodil a baigné très jeune dans la musique, en suivant des cours élémentaires au Conservatoire municipal Boudjemaa-Fergane de Bab El Oued

(Alger), avant d'intégrer des associations de musique algérienne où il a perfectionné ses connaissances et techniques d'interprétation. Connu sur la scène algéroise qu'il anime depuis plus de 40 ans, Djamel Fodil est considéré l'un des interprètes du chaâbi, qui a toujours œuvré pour la préservation de l'authenticité de cette musique traditionnelle face à la modernité, à travers la rigueur technique et la justesse des textes.

R.C

Ouargla : Soirée d'Inchad avec la troupe "El-Anadiles", devant un public nombreux

La troupe artistique "El-Anadiles" a gratifié le public Ouargla, avec un répertoire d'Inchad, interprété, à la maison de la culture Moufdi Zakaria à Ouargla, dans le cadre du programme culturel "Layali Ramadhan". Le public a été séduit par cette troupe qui a présenté des compositions louant Dieu et chantant les valeurs suprêmes de l'Islam, longuement acclamées par l'assistance. Le programme de "Layali Ramadhan"

comporte d'autres activités culturelles et religieuses, dont des récitals de Madih, des conférences et activités interactives animées par des enseignants et des Imams en direction des jeunes notamment, l'organisation d'un concours culturel "Layali El-Ouns" proposant des questions culturelles et culturelles, avec une large participation du public. Le programme en question, qui a drainé dès son lancement un large public, de différents âges, constitue une opportu-

nité pour les familles de passer d'agréables moments lors de ces soirées culturelles qui se poursuivront tout au long du mois sacré. Cette manifestation, qui vise à animer la scène culturelle locale et proposer des moments de détente après une journée de jeûne, entre dans le cadre des efforts visant la promotion des activités culturelles à travers des activités à caractère éducatif.

R.C

Mascara : 40 associations participent à l'animation des soirées du Ramadhan

La direction de la Culture et des Arts de la wilaya de Mascara a élaboré un riche programme culturel, artistique pour l'animation des soirées du mois sacré de Ramadhan, avec la participation de plus de 40 associations de l'intérieur et de l'extérieur de la wilaya.

Le programme comprend un éventail varié d'activités, qui débiteront effectivement à la fin de la semaine en cours, notamment des parades folkloriques animées par plusieurs troupes de la wilaya, telles que la troupe "Sidi-Blal" de la commune de Mascara, "El-Baroud et la musique" de Tighennif, et "El'taibia" de la commune de Oued El-Abtal.

Le programme, qui se poursuivra jusqu'à la fin du mois sacré, prévoit également l'organisation de soirées musicales dans les genres andalou, chaâbi, wahrani, moderne et bédouin, avec la

participation de groupes artistiques de la région, dont "Nassim El-Layl" de Mohammadia, "Echababia de musique", et "El-Adab Oua El-Founoun" de Mascara.

A cette occasion, des représentations théâtrales destinées aux adultes et aux enfants seront présentées, ainsi que des spectacles de divertissement avec la participation d'associations artistiques de l'intérieur et de l'extérieur de la wilaya, telles que l'association "Fikra" des métiers des arts du spectacle et de l'audiovisuel de Bordj El-Kiffan (Alger), Chabab wa Founoun" de Tablat (Médéa) et "Afkar wa Founoun" d'El-Eulma (Sétif). Le programme comprend également des chants religieux interprétés par des associations locales, dont "Nassaim" pour la créativité et les arts de Ghriiss, "Nagham wa Sawt" de Mohammadia et "El-Afak" pour la créativité culturelle des jeunes de

Box-office aux États-Unis : Un film d'animation prend la tête

Distribué par Sony Pictures, un film d'animation a pris la tête du classement, 17 millions de dollars de recettes pour GOAT, soit 58 millions en 10 jours d'exploitation. Hurlement (Wuthering Heights) recule au deuxième rang et voit ses recettes plonger de presque 57% selon boxoffice-mojo. 14 millions de \$, 60 millions en 10 jours. Distribuée par Warner Bros, cette romance totalise un peu plus de 150 millions de dollars de recettes à travers le monde.

Trio de tête complété par une nouveauté, le drame I Can Only Imagine 2, distribué par Lionsgate, 8 millions de recettes pour ce long-métrage avec John Michael Finley et Milo Ventimiglia.

Crime 101 perd sa place sur le podium. Ce thriller avec Chris Hemsworth et Mark Ruffalo, produit par Amazon, est sous les 6 millions de recettes ; total de 25 millions en 10 jours.

Send Help est cinquième. 4 millions et demi de recettes, près de 56 millions depuis sa sortie nord-américaine. Résultats décevants ailleurs avec moins de 30 millions de \$ de recettes.

La nouveauté How to Make a Killing se contente d'une sixième place et de 3 millions et demi de recettes. Glen Powell est la vedette de ce long-métrage écrit et réalisé par John Patton Ford.

Réalisé par Baz Luhrmann, le documentaire musical EPIC: Elvis Presley in Concert réalise un superbe démarrage. Septième avec un peu plus de 3 millions de recettes.

En huitième place, on retrouve la comédie romantique Solo Mio, avec Kevin James. 2 millions et demi de recettes, cumulé de 22 millions.

Le film d'animation Zootopia 2 suit avec un peu moins de 2 millions et demi de recettes. Total de 424 millions en bientôt trois mois. Les recettes mondiales sont de 1 milliard 849 millions de dollars soit la neuvième plus grosse recette de tous les temps (et ce grâce au carton en Chine).

Avatar 3 clôt le top 10 et frôle les 400 millions de \$ de recettes. Cap qui sera franchi d'ici le prochain week-end. La nouveauté Psycho Killer n'obtient qu'une onzième place avec 1.6 million de recettes.

N.C

Film : L'acteur américain Tom Hanks incarnera Abraham Lincoln

L'acteur américain Tom Hanks interprétera le rôle du seizième président des États-Unis, Abraham Lincoln, dans un film réalisé par Duke Johnson, adapté du roman « Lincoln au Bardo » de George Saunders. Ce film, qui mêlera animation et prises de vue réelles, retracera l'un des moments les plus douloureux et intimes de la vie de Lincoln : la mort de son fils Willie, âgé de 11 ans, en 1862, pendant la guerre de Sécession.

Le tournage aura lieu à Londres. Fidèle à l'esprit du roman de George Saunders – qui a remporté le prix Booker l'année de sa publication, en 2017 – l'intrigue du film devrait se concentrer sur la nuit où le président américain s'est rendu sur la tombe de son fils et explorer le thème du bardo, l'espace intermédiaire entre la vie et la mort, emprunté à la tradition bouddhiste. Ce projet, dont le tournage est prévu à Londres, sera réalisé par Duke Johnson (Anomalisa) et coproduit par Tom Hanks.

N.C

Les séries non anglophones : "The Art of Sarah" en tête du classement

La série sud-coréenne «The Art of Sarah», portée par l'actrice Shin Hye-sun (Sarah), s'est hissée à la première place du classement des séries non anglophones les plus regardées sur Netflix pour la période du 16 au 22 février. La production a enregistré 10 millions de vues sur la période citée. Cet indicateur correspond au nombre total d'heures visionnées divisé par la durée de la série. «The Art of Sarah» devance nettement les autres programmes non anglophones du catalogue. La série figure également dans le Top 10 de 65 pays, dont l'Italie et la Turquie. Intitulée en coréen «Lady Dua», cette série à suspense suit une enquête visant une femme ayant usurpé son identité et fondé la marque de luxe Boudoir.

N.C

R.C

“Exiger la démission de Francesca Albanese, c’est sanctionner la pensée critique et ses droits”

LE 11 FÉVRIER 2026, JEAN-NOËL BARROT A RÉCLAMÉ LA DÉMISSION DE LA RAPPORTEUSE SPÉCIALE DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS HUMAINS DANS LES TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPÉS POUR DES PROPOS QU’ELLE N’A JAMAIS TENUS. LE MINISTRE A REPRIS À SON COMPTE UNE ACCUSATION FABRIQUÉE PAR LA DÉPUTÉE MACRONISTE CAROLINE YADAN SUR LA BASE D’UNE VIDÉO TRONQUÉE. L’HISTORIENNE SOPHIE BESSIS ET L’ESSAYISTE DOMINIQUE EDDÉ DÉNONCENT UNE POLITIQUE ÉTRANGÈRE FRANÇAISE SANS BOUSSOLE, QUI CHOISIT DE S’EN PRENDRE À FRANCESCA ALBANESE TANDIS QU’ELLE SE TAIT SUR LA GUERRE GÉNOCIDAIRE MENÉE CONTRE GAZA ET SUR LES VIOLATIONS QUOTIDIENNES DU Cessez-le-feu AU LIBAN.

Par Sophie Bessis -
Dominique Eddé

De Kaboul, où les filles sont interdites d’école et les femmes vêtues de prisons ambulantes, jusqu’à l’île d’Epstein, paradis pour pédocriminels, où des célébrités en tous genres ont abusé et avili, une décennie après l’autre, des fillettes et des femmes importées de tous les coins du monde, il n’est plus une parcelle de la planète qui ne soit envahie par la boue. La « révolution » iranienne qui, en 1979, se revendiquait entre autres du combat contre l’arrogance occidentale, promettant à son peuple de le restaurer dans ses droits, a battu des records dans l’écrasement de sa population et la négation de ces droits eux-mêmes. Partout, la figure de la tenaille est à son comble. L’ennemi du dedans et celui du dehors en activent chacun un manche, confisquant des milliards de destins au prétexte d’en décider. Gangrenés l’un et l’autre par le règne du mensonge et de la voracité, l’Occident et l’Orient ne dialoguent plus désormais qu’à travers la logique obscène du plus fort, du plus riche, du plus offrant. Alors qu’au Soudan les Émirats arabes unis poursuivent leur aide multiforme à une entreprise génocidaire, l’armée israélienne achève la sienne en Palestine, brisant les dernières poches de vie à Gaza et annexant la Cisjordanie. Que proposent, que font pendant ce temps les gouvernants des pays qui se réclament encore de la démocratie face à ce raz-de-marée ? Que fait la France ?

UNE DIPLOMATIE SANS COLONNE VERTEBRALE

S’agissant d’Israël et de la Palestine, sa politique étrangère est devenue illisible. Elle n’a plus de colonne vertébrale. Après avoir soutenu l’extension aux Palestiniens de Pause, le programme d’accueil en urgence des scientifiques et artistes en exil créé en 2017 à l’initiative du Collège de France, elle décide brusquement, à l’été 2025, de le bloquer, au prétexte du tweet antisémite d’une Gazaouie qui ne figurait même pas parmi les lauréats. Alors qu’elle a reconnu il y a quelques mois l’État palestinien, La France réclame aujourd’hui, par la voix de son ministre des affaires étrangères, Jean-Noël Barrot, la démission – rien que cela – de la rapporteuse spéciale des Nations unies pour les territoires palestiniens occupés, Francesca Albanese.

Pourquoi ? Parce que Caroline Yadan, députée des Français de l’étranger et avocate passionnée de l’extrême droite israélienne, ne supporte pas que les Palestiniens, si mal défendus par leurs représentants politiques, le soient si bien par une voix étrangère et libre. C’est assez logique. On peut la comprendre. Mais pourquoi a-t-il suffi que Caroline Yadan déforme les propos de Francesca Albanese, selon la méthode éhontée d’un Donald Trump ou d’un Benjamin Netanyahu – pour que Jean-Noël Barrot lui emboîte le pas ? C’est la même qui a qualifié la reconnaissance de l’État de Palestine par le président Macron de « faute politique, morale, et historique ». La même qui a déposé à l’Assemblée nationale une proposition de loi qui, au prétexte de lutter contre l’antisémitisme,

entend avaliser la loi israélienne de 2018 désignant Israël comme « L’État-nation du peuple juif » et de lui seul. Toute personne contestant ce fait – nous en sommes – pourrait être poursuivie en justice si cette loi était adoptée. Cent vingt personnalités françaises ont cosigné cette proposition. Parmi elles, l’ex-chef de l’État François Hollande, dont nous attendons de savoir s’il souhaite également la démission de Francesca Albanese. Les tentatives de clarification avancées par le Quai d’Orsay n’ont rien changé quant au fond. La France, par la voix de son ministre, persiste à réclamer la tête de Francesca Albanese.

On peut ne pas adhérer à telle ou telle formulation des propos de cette dernière, mais de quel droit les défigure-t-on ? Elle a reconnu avoir manqué de réflexe en ne se retirant pas d’une réunion à laquelle assistait, sans qu’elle en soit prévenue, l’un des dirigeants du Hamas Khaled Mechaal. Qu’est-ce que cette erreur, de surcroît reconnue, face à l’incroyable complaisance d’une majorité d’États européens envers le gouvernement israélien ? Rappelons au passage que la France, co-garante du cessez-le-feu au Liban, ne dit pas un mot contre les violations quasi quotidiennes dont il est l’objet. Tandis que nous assistons, dans une indifférence à peu près générale, à l’application de la phase terminale d’un plan d’effacement des Palestiniens de leur terre, la France ne trouve-t-elle rien de mieux à faire que de s’en prendre à une femme insurgée contre cette infamie ? Rien de mieux que d’entraîner l’Allemagne et l’Autriche dans son sillage ?

CONTRE LE SILENCE ET L’IMPUNITÉ

Bien des esprits réduits au silence, épouvantés par l’impunité dont jouit la politique israélienne, se sont sentis entendus et compris par Francesca Albanese comme par le secrétaire général de l’ONU António Guterres. Faut-il que les derniers recoins onusiens de courage soient interdits à l’heure où Netanyahu et Trump liquident l’Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et où le second ambitionne de mettre fin à l’existence même des Nations unies ? Ce sont ces voix, au même titre que les très nombreuses voix dissidentes parmi les juifs de par le monde, qui permettent à la raison de tenir encore tête à la folie générale. Ils ne se comptent pas, heureusement, ceux qui rament contre le règne actuel de l’inconcevable, contre une dégradation planétaire de la santé mentale. Faut-il leur porter secours ou les sommer de disparaître ? Exiger la démission de Francesca Albanese revient à vouloir sanctionner la pensée critique et ses droits. C’est en outre fouler aux pieds le legs inestimable de la pensée juive moderne. Car qui de Franz Kafka à Hannah Arendt, Erich Auerbach, Walter Benjamin, Canetti, Freud ou Einstein, aurait avalisé une telle réclamation ? L’entériner, c’est déposséder les sans-voix du peu de recours qui leur reste. C’est favoriser la haine au prétexte de la combattre. C’est confier le train de l’avenir à des rails qui vont dans le mur. Nous attendions mieux de la diplomatie française.

Nombres croisés

	1	2	3	4	5	6
I						
II						
III						
IV						
V						
VI						

HORizontalement

I. Cette année-là, on a marché sur la Lune. II. Puissance de 2. Nombre d'années nécessaires aux noces de cristal. III. Longueur en km du fleuve Nil. IV. Département du Puy-de-Dôme. Un petit modèle de la gamme Peugeot. V. Altitude estimée de l'Everest. VI. Nombre de coups à faire pour bien s'amuser. C'est vraiment nul !

VERTICALEMENT

1. Carré de 36. 2. Département du Val-d'Oise. Dernier-né de la gamme Airbus. 3. Un chiffre apocalyptique. Un certain nombre de jours pour faire le tour du monde. 4. Puissance de 5. 5. Indispensable à savoir pour que le courrier arrive à la Rochelle. 6. Marignan !

Grille muette N° 1191

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Horizontalement

1 Frère pauvre à l'extrême. 2 Mélanges équimoléculaires de deux énantiomères. 3 Présence de propanone dans un liquide jaune ambré. 4 Métal de transition. - Près de Manzano. 5 Siffleur. - Producteur de protéines insecticides. 6 Ville connue pour son pot... - Nation kelossienne. 7 Débonnaire pour l'Astronome. - Bête de Stevenson. 8 Comme le buisson ardent. - Vertisol. 9 Parleriez trop... - Chemises brunes. 10 Constituées d'un mésothélium et d'un tissu conjonctif aréolaire sous-jacent.

Verticalement

1 Pris, ils sont muets. 2 Fait de la science comparative. 3 En chanson ou au tennis. - Verbe de concert. 4 A de gros avantages. 5 Ville de circuit. - Hitler au théâtre, pendu par les pieds ! 6 Sénéçons ornementaux au feuillage grisâtre. 7 Le hyacothérium, il y a fort longtemps, par exemple. - De commune à muse nietzschéenne. 8 Digne lui est proche. - Signe artistique de reconnaissance. 9 Sarde ou roumains. - Il fait parfois moins, mais c'est toujours un plus ! 10 À-côté, pas du bon côté.

Mots croisés grille N° 1191

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Horizontalement

1 Presque purificateurs. 2 Ne se mouille pas, au contraire de l'ancre. 3 Accortes. - Unité étrangère. 4 Ont de l'intuition (féminine). 5 ...va sano? - Aller ensemble. 6 Ville togolaise. - H. 7 Se plia un peu. - Lucet au son. 8 Rivière brésilienne. - Souffris. 9 Périodes de chasse au gros gibier... quand vient la fin de l'été. 10 On y fait le plein à Dakar (mais pas à Paris).

Verticalement

1 Tierce dans le milieu. 2 Font de la concurrence loyale. 3 Poète roumain, prisonnier au château des aveugles. - Du 64 au temps anglais. 4 Produit du chancre. 5 Modérera. - L'alpha géorgien. 6 Graisse la laine. - Tapeur guadeloupéen ou piton, réunionnais, par exemple. 7 Uuu ou en cultivent des vertes et des pas mûres! - En noir et blanc ou en Écosse. - Matériau de construction répandu, pas en Italie ou en Italie. 8 Fait une belle jambe, en partie. - Vieille conscience. 9 Inférieur au Supérieur. - Ville des Pouilles. 10 Caresse dans le sens du poil.

Décès du moudjahid Abdelkader Bentedj

Le moudjahid Abdelkader Bentedj est décédé, mardi à Ouargla, à l'âge de 99 ans, a indiqué la direction des Moudjahidine et Ayants droit de la wilaya. Le défunt a rejoint les rangs de la Révolution dans la région d'Ouargla, où il a assumé des missions de collecte de fonds, en compagnie d'un groupe de moudjahidine. Il se déplaçait dans différentes régions. La dépouille mortelle du défunt sera inhumée mardi après la prière d'El-Asr au cimetière de Said-otba à Ouargla.

HORAIRE DES PRIERES

SOBH	DOHR	ASSER	MAGHREB	ICHA
06:03	13:00	15:49	18:33	20:02

Météo

Alger	18	Tizi Ouzou	16
Tiaret	20	Béjaïa	15
Constantine	16	Oran	20

ACCIDENTS DE LA ROUTE

5 morts et 165 blessés en 24 heures

Cinq personnes ont trouvé la mort et 165 autres ont été blessées dans des accidents de la route survenus ces dernières 24 heures dans plusieurs wilayas, a indiqué, hier, un bilan de la Protection civile. Les accidents mortels ont été enregistrés dans les wilayas de Béjaïa (1 mort et 5 blessés), Batna (1 mort et 1 blessé), Tébessa (1 mort et

1 blessé), Sétif (1 mort) et Constantine (1 mort), précise la même source.

BATNA

Saisie d'une quantité de cocaïne

La brigade territoriale de la Gendarmerie nationale d'Ain Touta, dans la wilaya de Batna, a réussi à démanteler un réseau criminel organisé activant dans le transport et la vente de drogues dures, a indiqué un communiqué des services de la Gendarmerie nationale rendu public hier. La même source précise que « dans

le cadre de la lutte contre la criminalité organisée sous toutes ses formes, notamment les crimes liés au trafic de stupéfiants et de substances psychotropes, les éléments de la brigade territoriale de la Gendarmerie nationale d'Ain Touta ont réussi à mettre fin aux activités d'un réseau criminel organisé spécialisé dans le transport et la commercialisation de drogues dures ».

Exploitant des informations recueillies, « l'opération a permis l'arrestation de quatre (4) individus et l'identification de deux autres suspects actuellement en fuite, ainsi que la saisie d'une quantité de drogue dépassant 170 grammes de cocaïne et

de 8 grammes de kif traité ». Poursuivant l'enquête et après l'activation du renseignement, « un fusil de chasse (arme à feu de 5e catégorie), une arme blanche de grande taille, une motocyclette sans documents et une somme d'argent importante provenant des revenus criminels ont également été saisis ». « Un dossier judiciaire a été établi pour crime de détention et de transport de drogues dures à des fins de trafic dans le cadre d'un groupe criminel organisé. Les suspects seront présentés devant les juridictions compétentes dès l'achèvement de l'enquête », a conclu le communiqué.

TIPASA

13 blessés dans le dérapage d'un bus de transport de voyageurs

Treize personnes ont été blessées à des degrés divers suite au dérapage d'un bus de transport de voyageurs survenu mercredi matin dans la commune de Sidi Rached, wilaya de Tipasa, ont indiqué les services de la Protection civile. L'accident, survenu aux environs de 9h00 sur le chemin de wilaya (CW) n° 106 reliant Sidi Rached à Ahmer El Ain, s'est produit lorsque le bus a dérapé et a percuté un arbre, causant des blessures plus ou moins graves à 13

personnes, selon la même source. Les éléments de la Protection civile sont intervenus pour évacuer les blessés vers l'hôpital, alors que trois cas graves ont été transférés vers des établissements de santé spécialisés pour des examens approfondis, selon la direction locale de la santé. Les services de la gendarmerie nationale ont assuré la régulation de la circulation et ouvert une enquête pour déterminer les causes et circonstances de l'accident.

EL TARF

Saisie d'environ 1 500 capsules de psychotropes

Les éléments de la sûreté de la daïra d'El Besbès, relevant de la sûreté de wilaya d'El Tarf, ont saisi 1 470 capsules de psychotropes et arrêté un individu suspect, a indiqué, hier, ce corps de sécurité. Le bureau de communication de la sûreté de wilaya a précisé que cette opération a été menée suite à l'exploitation d'informations faisant état d'un individu activant dans le trafic illicite de psychotropes et dissimulant une quantité importante destinée à la vente à son domicile familial. Les investigations engagées ont

permis d'identifier et d'arrêter le suspect, selon la même source sécuritaire, qui a souligné qu'après l'obtention d'un mandat de perquisition, en coordination avec le procureur de la République près le tribunal d'Ez Zerizer (Dhéran), 1 470 capsules de psychotropes ont été découvertes et saisies. Le suspect a été présenté devant le procureur de la République près le tribunal de Dhéran pour le chef d'inculpation de « détention et stockage de psychotropes de manière illégale à des fins de vente », a-t-on indiqué.

CPJ

129 journalistes tués dans le monde en 2025

Cent-vingt-neuf journalistes et employés de presse ont été tués au cours de l'année 2025 dans le monde, a indiqué le Comité pour la protection des journalistes (CPJ), qui impute la responsabilité à l'entité sioniste dans les deux tiers des cas. « L'armée (sioniste) a désormais commis davantage d'assassinats ciblés de membres de la presse que n'importe quelle autre armée gouvernementale à ce jour, l'écrasante majorité des personnes tuées étant des journalistes et travailleurs des médias palestiniens à Gaza », relève l'ONG américaine, citée mercredi par des médias. Après 124 morts en 2024, l'année 2025 marque, avec 129 décès, le deuxième record annuel consécutif depuis 30 ans que le CPJ tient ce décompte.

Outre l'agression sioniste sur Gaza (86 journalistes tués), l'autre conflit le plus meurtrier pour la presse en 2025 a été le Soudan avec neuf morts, note le CPJ. « L'un des constats marquants de ces dernières années est la hausse du recours aux drones », avec 39 cas documentés, contre seulement deux en 2023, selon Carlos Martinez, chef de projet au sein de l'organisation "Serna". Outre les conflits armés, la criminalité organisée a également été particulièrement meurtrière pour les membres de la presse. Au Mexique, six journalistes ont été tués en 2025. Plusieurs cas ont été recensés en Inde et au Pérou. « Des journalistes sont tués en nombre record à un moment où l'accès à l'information est plus important que jamais », déplore Jodie Ginsberg, directrice générale du CPJ.

BATNA

L'apport de Hadj Lakhdar à la Révolution revisité

"Les contributions du défunt moudjahid Mohamed-Tahar Abidi (connu sous le nom de Hadj Lakhdar) à la Révolution dans la région des Aurès" étaient au centre d'un séminaire historique organisé mardi à la faculté des sciences islamiques de l'université de Batna-1, sous la présidence du wali, Riadh Benahmed, et en présence de moudjahidine et de chercheurs en histoire. Cette rencontre, initiée par la direction des moudjahidine et des ayants-droit, en coordination avec le Musée du moudjahid, a été organisée en commémoration du 28e anniversaire du décès de Mohamed-Tahar Abidi, né le 12 mars 1914 et décédé le 24 février 1998 à l'âge de 84 ans.

Le séminaire a permis de mettre en lumière le parcours militant du défunt, ses activités au sein du mouvement national et son initiative de former deux cellules secrètes, la première en 1939 à Batna et la seconde en 1942 à Ain Touta. Des cellules qui se développèrent et multiplièrent leurs activités en préparation du déclenchement de la glorieuse Révolution. Dr Kiroud Lamraoui, membre du comité scientifique du Musée du moudjahid et chercheur en histoire à l'université de Batna-1, a souligné que le regretté Hadj Lakhdar fut "l'un des



premiers moudjahidine de la région des Aurès". Selon le même chercheur, le combat de Hadj Lakhdar a commencé dans la nuit du 1er novembre 1954 depuis la maison Boulekouas, à Khenguet Heddada, dans la région de Tibikaouine, à l'ouest de l'actuelle commune de Fom Toub, au sein d'un groupe de moudjahidine qui attaqua une caserne de l'armée coloniale française à Batna. Le même intervenant a évoqué les principales étapes du parcours du moudjahid Hadj Lakhdar et de son combat acharné contre l'ennemi français, ainsi que sa progression dans les responsabilités, passant de combattant dans l'Armée de libération nationale (ALN) à responsable de la zone de

Batna, puis de la première région, ensuite de la deuxième, pour devenir, en 1958, commandant de la Wilaya I historique avec le grade de colonel. En 1959, il répondit à l'appel de la direction de la Révolution qu'il rejoignit en Tunisie. Dr Kiroud a souligné que le défunt a choisi, dès le début des années 1980, de se consacrer à des œuvres de bienfaisance, lançant, notamment, le projet de construction d'un complexe islamique dans la ville de Batna, alliant science et culte. Il avait choisi, pour cet ambitieux projet, un terrain utilisé à l'époque coloniale en tant qu'aérodrome militaire d'où décollaient les avions de guerre pour aller frapper les combattants algériens.

AIR ALGÉRIE

Perturbations des vols suite à un brouillard dense aux aéroports d'Alger et d'Oran

Le groupe Air Algérie a annoncé, dans un communiqué, des perturbations enregistrées, hier matin dans le programme des vols au niveau des aéroports d'Alger et d'Oran suite à un brouillard dense persistant. Ces deux aéroports ont ainsi connu "des retards, des annulations ainsi que des réajustements d'horaires de départ et d'arrivée" à cause de ces "circonstances indépendantes de la volonté" du groupe, qui a présenté ses "sincères excuses pour ces désagréments".

Air Algérie a ainsi assuré que l'ensemble de ses moyens est mobilisé pour "garantir une prise en charge optimale des passagers" concernés par ces perturbations et exprimé sa gratitude pour leur compréhension. Le groupe a invité ses clients à contacter le centre d'appel au 3302 ou à se rendre auprès de leurs agences commerciales habituelles pour obtenir de plus amples informations sur leurs vols.